FORÊTS, FAUNE ET PARCS
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015 2016
Québec

Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248 6936
Télécopieur : 418 643-0720
services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :
mffp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-76122-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-76123-5 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

100 % postconsommation

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par rapport aux objectifs du Plan stratégique 2014-2018 du Ministère, aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens et aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016. Il met aussi en évidence les efforts déployés par le Ministère pour utiliser, de façon optimale, les ressources mises à sa disposition et satisfaire aux diverses exigences législatives et gouvernementales.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et son dévouement. Les réalisations présentées dans le présent rapport reflètent le travail accompli par le Ministère et son personnel pour contribuer au développement durable des forêts, de la faune et des parcs du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

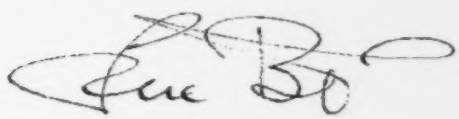

Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 28 septembre 2016

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce rapport rend compte des résultats liés aux objectifs du Plan stratégique 2014-2018, aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens et aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016. Il traite également de l'utilisation des ressources allouées au Ministère et de l'application des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Ministère, dont la compétence et l'engagement sont essentiels à la concrétisation de la mission ministérielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

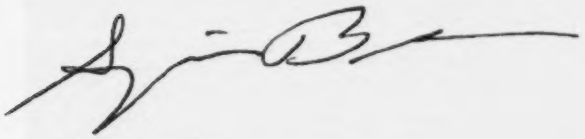

Sylvain Boucher
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 28 septembre 2016

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de ma responsabilité.

À ma connaissance, les renseignements fournis dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.

Sylvain Boucher
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 28 septembre 2016

RAPPORT DE VALIDATION

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au 31 mars 2016.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces résultats et renseignements incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Il a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation ainsi qu'en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de cet examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de l'évaluation et de la vérification,

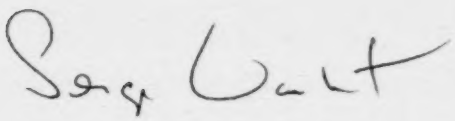

Serge Goulet, ing.

Québec, le 28 septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

FAITS SAILLANTS 2

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 8

- Secteurs d'intervention 9
- Clientèle et partenaires 10

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 11

- Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats 11
- Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats 16
  - Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié 16
  - Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats 21
  - Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones 26
  - Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité 30
  - Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle 34
- Résultats relatifs aux services aux citoyens 37
- Gestion des plaintes 40
- Résultats relatifs au développement durable 40
- Résultats relatifs aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016 41

EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER 42

- Bureau de mise en marché des bois 42
- Gestion du Programme de financement forestier par la Financière agricole 47

UTILISATION DES RESSOURCES 48

- Ressources humaines 48
- Ressources financières 52
- Ressources informationnelles 54

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES 57

- Accès aux documents et protection des renseignements personnels 57
- Accès à l'égalité en emploi 58
- Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 62
- Allègement réglementaire et administratif 63
- Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 64
- Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services 65
- Politique de financement des services publics 67
- Recommandations du Vérificateur général du Québec 67

ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES 69

ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE 70

ANNEXE III – ORGANIGRAMME 73

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication 37
Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens 38
Tableau 3 : Résultats au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens 39
Tableau 4 : Répartition des volumes affichés et vendus par territoire de mise en marché pour 2015-2016 44
Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2015-2016 45
Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par la Financière agricole 47
Tableau 7 : Effectif en poste, par secteur d'activité, au 31 mars 48
Tableau 8 : Effectif utilisé, par secteur d'activité, au 31 mars 49
Tableau 9 : Effectif en poste, par groupe d'âge, au 31 mars 49
Tableau 10 : Effectif en poste, par région administrative, au 31 mars 50
Tableau 11 : Dépenses destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité 51
Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation 51
Tableau 13 : Jours de formation, par catégorie d'emploi 51
Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi 52
Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier 52
Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité 53
Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité 53
Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation 54
Tableau 19 : Dépenses et investissements prévus et réels en matière de ressources informationnelles pour l'année 2015-2016 55
Tableau 20 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles ainsi que les ressources qui y sont affectées 56
Tableau 21 : Effectif régulier au 31 mars 2016 58
Tableau 22 : Nombre de personnes embauchées, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016 58
Tableau 23 : Embauche des membres de groupes cibles, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016 59
Tableau 24 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles, par statut d'emploi 59
Tableau 25 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 59
Tableau 26 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2016 60
Tableau 27 : Embauche des femmes, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016 60
Tableau 28 : Représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2016 60
Tableau 29 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) 61
Tableau 30 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 62
Tableau 31 : Projet de refonte du site Web ministériel 62
Tableau 32 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année 63
Tableau 33 : Comité permanent et mandataire 64
Tableau 34 : Élaboration et approbation de la politique linguistique institutionnelle 64
Tableau 35 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011 65
Tableau 36 : Répartition de l'effectif pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 66

Tableau 37 : Contrats de services dont le montant est de 25 000 $ ou plus, conclus dans la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 66
Tableau 38 : Coût des principales activités ministérielles 69
Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 70
Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier 71

FIGURES

Figure 1 : Organigramme du Bureau de mise en marché des bois 42
Figure 2 : Emplacement des territoires de mise en marché du Bureau de mise en marché des bois 43

INTRODUCTION

Créé le 24 avril 2014, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs terminait, le 31 mars 2016, la deuxième année de son Plan stratégique 2014-2018. S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2016, le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs couvre la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 et comporte six grandes sections. Une présentation des faits saillants de l'année est d'abord effectuée; elle est suivie de celle du Ministère, laquelle inclut la mission, la vision, la structure administrative, les secteurs d'intervention ainsi que la clientèle et les partenaires du Ministère.

Par la suite, le rapport annuel fait état des principaux résultats au regard des orientations stratégiques du Ministère et des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens. Cette section se poursuit avec les renseignements supplémentaires relativement au développement durable et au Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016. Ensuite, un suivi des exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est présenté, de même qu'une section sur l'utilisation des ressources.

Le rapport se conclut avec une section portant sur les autres exigences législatives, notamment celles qui ont rapport à l'accès à l'égalité en emploi ainsi qu'à la Politique de financement des services publics. Le coût des principales activités ministérielles, les revenus de tarification du Ministère ainsi que l'organigramme sont présentés en annexe du rapport.

En présentant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2015-2016, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements en ce qui concerne les actions accomplies par le Ministère et sa performance dans l'accomplissement de sa mission.

Finalement, il importe de noter que la Commission de l'administration publique a formulé des commentaires relativement au Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Ministère dans son 34e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. À la suite de ces commentaires, des bonifications ont été apportées au Rapport annuel de gestion 2015-2016, notamment en ce qui concerne l'ajout de cibles intermédiaires pour plusieurs indicateurs du Plan stratégique 2014-2018. Déjà utilisées au Ministère, mais à l'interne, ces cibles sont maintenant diffusées dans le rapport annuel de gestion.

FAITS SAILLANTS

AVRIL

Reconnaissance de la Charte du bois comme un engagement gouvernemental

Le 7 avril 2015, le Gouvernement du Québec a reconnu la Charte du bois comme étant un engagement gouvernemental. Une nouvelle version de la Charte du bois a été publiée en juillet 2015 dans le site Web du Ministère; elle comprend un ajout sur les bâtiments de grande hauteur.

La Charte du bois poursuit principalement les objectifs suivants : accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec, créer et consolider des emplois dans les régions, réduire les émissions de gaz à effet de serre, concevoir des produits du bois à plus haute valeur ajoutée et contribuer à l'enrichissement du Québec.

Les actions gouvernementales découlant de la Charte du bois se définissent autour de quatre mesures : l'exemplarité gouvernementale, la construction de bâtiments en bois de moyenne et de grande hauteur, la formation et la promotion, ainsi que la recherche et l'innovation.

Poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette[1]

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a continué de s'étendre au Québec en 2015. Les superficies touchées totalisent 6 315 262 hectares comparativement à 4 275 065 hectares en 2014 et à 3 206 024 hectares en 2013. La répartition des dommages est de 60 % du total provincial pour la Côte-Nord, de 17 % pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, de 14 % pour le Bas-Saint-Laurent, de 5 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et de 4 % pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le 14 avril 2015, le Ministère a approuvé le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Du 31 mai au 4 juillet 2015, 177 000 hectares de forêts publiques admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique *Btk* et situées sur la Côte-Nord, au nord du lac Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, ont été arrosés dans le but de réduire les dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 97 % des superficies traitées. Au cours de l'automne 2015, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain pour apprécier l'ampleur de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et pour prévoir sa propagation en 2016. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2016, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

1 Des renseignements supplémentaires sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont présentés à l'indicateur 1.2 (p.17).

Contribution au Plan Nord

Le Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020, a été dévoilé le 8 avril 2015. Avec ce plan d'action, le Gouvernement du Québec présente non seulement une vision à long terme, mais également une série d'actions prioritaires qu'il entend mettre en place à plus court terme pour atteindre ses objectifs de développement économique, environnemental et social.

Dans ce contexte, des activités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concourent à la concrétisation de certaines priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020. L'une de ces priorités a pour but de favoriser le développement, sur la Côte-Nord, d'une industrie des produits du bois performante et compétitive et une autre a pour objectif de poursuivre le développement des parcs nationaux[2]. Les activités mises de l'avant par le Ministère, en collaboration avec la Société du Plan Nord, contribuent au développement du territoire du Plan Nord.

Soutien au projet de développement de nouveaux bioproduits de Cascades à Témiscouata-sur-le-Lac

Le 10 avril 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé l'attribution d'une aide financière de près de 4,4 millions de dollars à l'usine de Norampac à Témiscouata-sur-le-Lac, une division de Cascades Canada inc., dans le but d'implanter, pour une première fois au Canada, un nouveau procédé breveté permettant de fabriquer de nouveaux bioproduits sans l'utilisation de produits chimiques. Ce procédé vise l'extraction des hémicelluloses, composantes présentes dans les parois cellulaires du bois, l'objectif étant de les transformer en énergie combustible et en biocarburant. Il a également pour but de permettre la conception des produits à valeur ajoutée à base de sucres.

MAI

Mécanismes de mise aux enchères et activités du Bureau de mise en marché des bois

Le Bureau de mise en marché des bois a mis en œuvre des mesures pour améliorer les mécanismes de mise aux enchères des bois, lesquels mécanismes ont été annoncés, le 14 mai 2015, par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Par exemple, en consultant le site Web du Bureau de mise en marché des bois, les enchérisseurs peuvent maintenant connaître le calendrier des ventes de l'année courante et l'emplacement des secteurs de vente à venir sur un horizon de trois ans. De plus, les enchérisseurs ayant conclu trois contrats ou plus peuvent bénéficier d'une réduction du montant de la garantie d'exécution à verser.

Pour l'année 2015-2016, le Bureau de mise en marché des bois a offert, au total, plus de 10 millions de mètres cubes de bois et en a vendu près de 9 millions de mètres cubes. Parmi les volumes affichés, il a mis en marché près de 401 600 mètres cubes de bois auxquels les industriels ont renoncé dans le contexte de l'entente de principe conclue entre le Gouvernement du Québec et l'industrie forestière de la Côte-Nord pour une nouvelle approche dans la gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Par ailleurs, l'année 2015-2016 marque un changement important dans le mécanisme de tarification des bois. Les redevances forestières sont maintenant établies à l'aide d'un modèle permettant de transposer directement les prix d'enchères pour établir la valeur marchande des bois offerts sous garantie d'approvisionnement.

À la suite des recommandations du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée et au mandat donné par le ministre, le Bureau de mise en marché des bois a établi la grille unique provinciale des taux d'investissement en forêt privée qui s'appliqueront en 2016-2017, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée[3].

De l'information additionnelle à propos du Bureau de mise en marché des bois est présentée dans la section portant sur les exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

2 Les priorités d'action par domaine d'activité se trouvent dans le site de la Société du Plan Nord à [plannord.gouv.qc.ca/fr/priorites-daction/].

3 Des renseignements supplémentaires à propos de ce programme sont fournis à l'indicateur 14.1 (p. 34).

JUIN

Capsules éducatives sur la faune

Le Secteur de la faune et des parcs a produit des capsules Web mettant en vedette les principales sphères d'activité du Secteur : la chasse, la pêche, le piégeage, les espèces exotiques envahissantes, les projets de recherche et plus encore. Par exemple, une des capsules du mois de juin porte sur la pêche et la pisciculture, notamment les pisciculteurs publiques qui ont pour but la conservation, la restauration et l'aménagement faunique.

Les capsules comprennent un jeu de mots entrecroisés, ce qui permet aux lecteurs de valider leur compréhension de ces activités. Divers jeux en ligne ont également été mis au point, comme des casse-têtes, des identifications de poissons, des jeux de coloriage et d'association. De plus, des fiches d'information sur les principales espèces chassées, pêchées, piégées et menacées ont été préparées et diffusées dans le site Web intitulé Plein de ressources[4].

Travaux de la Cellule d'intervention forestière et les répercussions de ceux-ci sur les mesures du Budget 2016-2017

Le 17 juin 2015, le Gouvernement du Québec a mis en place la Cellule d'intervention forestière. Le but visé est de favoriser le développement de l'industrie forestière et d'évaluer le coût de la fibre et des approvisionnements dans chacune des régions du Québec. Formée de représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du ministère des Finances ainsi que de deux experts indépendants, la Cellule d'intervention forestière a exécuté des travaux ayant pour but d'analyser la compétitivité de l'industrie forestière québécoise et de proposer des mesures structurantes pour assurer sa pérennité. Dans le contexte du volet de l'analyse du coût de l'approvisionnement et des différents enjeux de compétitivité de l'industrie forestière québécoise, trois sources principales d'information ont été utilisées, soit une étude comparative des coûts de l'approvisionnement et de la transformation entre le Québec et l'Ontario, un modèle financier élaboré par le ministère des Finances qui évalue la rentabilité des usines de sciage résineux ainsi que l'enquête sur les coûts d'opération et son volet complémentaire portant sur les revenus liés au bois d'œuvre. Par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois et de la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel, le Ministère a collaboré étroitement à la production de ces trois sources d'information.

Ces travaux ont permis au gouvernement de proposer, dans le Budget 2016-2017, qui a été déposé le 17 mars 2016, des mesures pour appuyer le secteur forestier totalisant près de 230 millions de dollars répartis sur cinq ans.

Parmi ces mesures se trouvent :

- la mise en place d'un programme de remboursement du coût de chemins multiressources;
- le financement progressif du coût de la protection des forêts par l'État;
- l'acquisition et la distribution de données d'inventaire améliorées au moyen de la télédétection par laser (LiDAR);
- un programme de soutien à l'innovation;
- l'adoption de mesures ayant pour but d'accroître la contribution de la forêt privée.

Par ailleurs, dans le budget 2016-2017, le Gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un rabais d'électricité pour favoriser les investissements dans les entreprises. Cette mesure concerne les entreprises du secteur manufacturier et du secteur de la transformation des ressources naturelles, dont celles du domaine forestier. Elle consiste à accorder aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 % pour quatre ans, lequel permettra un remboursement équivalant à 40 % des investissements admissibles effectués.

4 Le site Web est accessible à l'adresse [http://pleinderessources.gouv.qc.ca/]

JUILLET

Adoption du Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018

Approuvé en juillet 2015, le Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018 a pour objectif de confier, aux municipalités régionales de comté et aux conseils d'agglomération d'une même région, des responsabilités permettant d'appuyer le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

Le Programme d'aménagement durable des forêts a aussi comme objectif d'investir dans la diffusion du savoir-faire en aménagement forestier et en transformation du bois en soutenant et en accompagnant les initiatives des milieux régionaux et en favorisant l'organisation de différentes activités à cet égard.

Le Programme d'aménagement durable des forêts confirme la volonté du Ministère de se rapprocher des centres de décision relevant des populations locales, y compris des communautés autochtones, et donne aux milieux régionaux une plus grande emprise sur leur développement. Il confirme également les engagements du Ministère quant à la réalisation de la planification, de la conservation et de la mise en valeur des ressources forestières dans une perspective de développement durable.

Ce programme bénéficie d'un budget annuel de 8 millions de dollars réparti, selon des critères déterminés par le Ministère, entre les vingt territoires délégataires. Un minimum de 30 % de l'enveloppe régionale consentie doit obligatoirement servir au fonctionnement des TLGIRT et à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.

Conclusion de l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la Nation Crie d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec

Le 13 juillet 2015, l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la Nation Crie d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec a été conclue. Son but est de faciliter la mise en œuvre de certains éléments relatifs à la forêt contenus dans le document Baril-Moses, signé en 2002. L'un de ces éléments porte sur l'harmonisation des activités forestières. Depuis la conclusion de cette entente, le Ministère participe à sa mise en œuvre eu égard aux éléments liés à ses responsabilités.

AOÛT

Signature de l'Entente Côte-Nord

En août 2015, l'Initiative Côte-Nord s'est conclue par la signature de l'Entente Côte-Nord entre le Gouvernement du Québec et les industriels forestiers. Dans le contexte de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette entente a pour but de maintenir, dans la région, les activités et les emplois de l'industrie forestière, et ce, dans le respect des engagements commerciaux du gouvernement.

Pépinières forestières, fête en Mauricie

Le 23 août 2015 avait lieu une porte ouverte à l'occasion du 100e anniversaire de la pépinière de Grandes-Piles. D'abord appelée la pépinière Proulx, cette pépinière deviendra en 1915 la première pépinière forestière privée au Québec. En 1936, le ministère des Forêts d'alors en prend possession.

Le Ministère peut présentement compter sur 6 pépinières publiques et 13 pépinières privées en plus d'un centre provincial de traitement des semences. Près de 5,4 milliards de plants ont été mis en terre au cours des quarante dernières années. De ce nombre, plus de 54 millions ont été produits par la pépinière de Grandes-Piles, dans la période s'échelonnant de 2001 à 2015. La Direction générale de la production de semences et de plants forestiers a pour mission de contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant la production de semences et de plants améliorés, selon les besoins exprimés et au meilleur coût possible.

SEPTEMBRE

Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les bonnes pratiques à adopter au cours de la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée

Au cours de l'automne 2015, des mesures découlant de recommandations formulées par le Comité sur l'encadrement de la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée ont été mises en œuvre. Ces mesures avaient notamment pour objectif de rappeler, à l'ensemble des utilisateurs, l'importance de faire preuve de civisme dans leurs activités de chasse.

La première recommandation consistait à tenir une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques de chasse auprès des chasseurs, des autres usagers du territoire et du grand public, et d'éducation à propos de celles-ci. Pour satisfaire aux exigences de cette campagne, 50 000 feuillets imprimés portant sur les bonnes pratiques de chasse ont été produits et 200 affiches sur le sujet ont été distribuées. De plus, six messages différents ont été publiés sur la page Facebook de Sentier Chasse et Pêche; la portée moyenne de cet outil de communication est de 83 000 personnes par message.

La deuxième recommandation consistait à établir et à mettre en application un code de bonnes pratiques sur l'ensemble du réseau des zones d'exploitation contrôlée, lequel comporterait un tronc commun. Ce code de bonnes pratiques serait remis aux chasseurs pour signature en vue de confirmer leur engagement moral envers le respect de la réglementation et des bons comportements à adopter. Pour répondre à cette recommandation, près de 30 000 codes de bonnes pratiques ont été distribués.

La troisième recommandation avait pour but d'accroître la présence des agents de protection de la faune sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée pendant la période de chasse à l'orignal. Pour ce faire, les agents de protection de la faune ont mis sur pied l'Opération AZTEC (accès aux zecs pour tous et chacun). Celle-ci a également permis de distribuer des dépliants informatifs et de sensibiliser les usagers au partage du territoire. Les agents de protection de la faune ont également effectué des enquêtes à la suite des signalements portant sur l'obstruction au droit de chasser.

NOVEMBRE

Promotion internationale du régime forestier québécois

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi les efforts de promotion internationale du régime forestier du Québec. Les activités menées ont notamment inclus des missions à l'étranger et des accueils de délégations étrangères. Ces activités avaient comme objectif la protection et le développement des marchés internationaux du Québec dans le secteur forestier.

En novembre 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a dirigé une mission à Paris, dans le contexte du 3e Forum franco-québécois bois et forêt. Cet événement était associé à la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, laquelle avait cours sous le haut patronage du président de la République française.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour défendre et promouvoir les intérêts du Québec en matière de gestion forestière.

DÉCEMBRE

Adoption de la Stratégie d'aménagement durable des forêts[5]

Le 17 décembre 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a rendu publique la Stratégie d'aménagement durable des forêts adoptée par le Conseil des ministres. Cette stratégie propose six défis pour progresser vers l'aménagement durable.

Elle est appelée à évoluer avec le temps. En effet, ses objectifs et ses actions seront évalués tous les cinq ans pour s'assurer des progrès dans l'aménagement durable des forêts en se basant sur les résultats obtenus, le développement des connaissances forestières et l'évolution des attentes de la société québécoise envers la forêt.

Annonce des projets sélectionnés par le Bureau de projet de Saint-Félicien

Le 21 décembre 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conjointement avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, a confirmé la sélection de cinq projets d'investissement ayant pour but de développer une filière feuillue optimale dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'assurer la pérennité de celle-ci. Les entreprises dont les initiatives ont été retenues sont Elkem Metal Canada inc. (deux projets), Valibois, BCI-CITVA et Scierie Dion et fils.

Cette annonce fait suite à la création, le 2 mars 2015, d'un Bureau de projet à Saint-Félicien, lequel est chargé d'analyser les possibilités d'investissement utilisant les volumes de bois rendus disponibles à la suite de la fermeture de l'usine de fabrication de panneaux de lamelles orientées (OSB) de Louisiana-Pacific ltée située à Chambord.

Le Ministère a informé les entreprises dont les projets d'investissement ont été sélectionnés qu'elles avaient jusqu'au 31 décembre 2016 pour mettre la dernière main à leur scénario d'approvisionnement et au montage financier du projet sélectionné.

MARS

Création du parc national Ulittaniujalik

Le parc national Ulittaniujalik a été créé le 10 mars 2016. Il s'agit du quatrième parc national créé au Nunavik. Ce nouveau parc national couvre 5 293,1 kilomètres carrés, ce qui en fait le deuxième plus grand parc national au Québec après celui de Tursujuq.

Il est situé au sud du parc national Kuururjuaq et est voisin du parc national du Canada des Monts-Torngats. Il assure la protection d'une partie de l'habitat de la harde de caribous de la rivière George, laquelle a décliné de façon importante au cours des dernières années.

La création du parc national Ulittaniujalik répond à un engagement pris par le Gouvernement du Québec dans le contexte du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020.

Comme les trois autres parcs nationaux établis au Nunavik, l'exploitation de ce parc national sera confiée à l'Administration régionale Kativik.

Parution du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026

Dans le but de conserver les populations de saumon atlantique, tout en favorisant une pêche durable et de qualité, le Ministère a rendu public, le 1er mars 2016, le Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026[6]. Celui-ci prévoit des modalités propres à chaque rivière, en fonction de l'état de sa population, ainsi que des modalités générales. Des exceptions sont également prévues dans le but de concilier la conservation de l'espèce et les retombées économiques régionales.

5 Des renseignements supplémentaires sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts sont présentés à l'indicateur 1.5 (p. 18).

6 Le plan de gestion est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/pdf/plan_gestion_saumon.pdf].

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Mission

En tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et ses habitats, ainsi que du patrimoine naturel collectif, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assume la mission suivante :

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Vision

Dans ses actions et ses décisions, le Ministère est guidé par la vision suivante :

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé de quatre secteurs, soit le Secteur des forêts, le Secteur de la faune et des parcs, le Secteur des opérations régionales et le Forestier en chef, ainsi que de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, de la Direction exécutive et de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assurent les services administratifs requis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et ce, de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, en ce qui concerne l'utilisation des ressources par exemple, le Bureau du forestier en chef publie son propre rapport annuel de gestion.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe III.

Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que plusieurs activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

FORÊTS

- Assurer, avec la participation des parties prenantes, la connaissance et la gestion de l'information forestière qui représentent les assises de toute décision quant aux orientations, objectifs et priorités visant un aménagement forestier durable. Ce mandat est atteint, notamment, par l'intermédiaire de l'inventaire forestier et de la recherche forestière qui réalisent et soutiennent l'acquisition et le développement des connaissances forestières.
- Réaliser la planification des activités d'aménagement forestier. La planification forestière, qui comporte un volet tactique et un volet opérationnel, doit faire l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones et du public.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie manufacturière des produits du bois, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficience, la production de semences et de plants forestiers améliorés.

FAUNE

- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, de même que sur les espèces exotiques envahissantes et les maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de quelque 1 250 points de vente, et ce, en mode manuel ou en mode électronique.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, programmes et partenariats.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du Gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes

(eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.

- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer les activités accomplies dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer, en milieu urbain et en périphérie, un contrôle des animaux importuns en vue de protéger les citoyens par rapport aux situations à risques.

PARCS

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois, ainsi qu'encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de parcs actuels.
- Élaborer et réviser la Politique sur les parcs ainsi que les plans directeurs et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme les activités du Ministère, ils se répartissent dans toutes les régions du Québec. Certains clients du Ministère sont également considérés comme des partenaires.

La clientèle et les partenaires du Ministère comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de 2e et de 3e transformation du bois;
- les associations, conseils et regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les coopératives forestières;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers et leur fédération provinciale;
- les organismes de gestion en commun et leur regroupement provincial;
- les entrepreneurs en travaux sylvicoles et leur association;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs et les pêcheurs;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la Fondation de la faune du Québec;
- le réseau des agents de vente de permis;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le Gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

Le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont :

- les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (la Société de protection des forêts contre le feu [SOPFEU] et la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies [SOPFIM]);
- Rexforêt.

Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Sommaire des résultats

Objectif	Indicateur*	Cible	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016	Page
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié					
1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective	1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018 (2015-2016 : stratégie élaborée à 50 %; 2016-2017 : stratégie élaborée à 75 %)	Stratégie nationale en cours d'élaboration	50 %	16
OVT	1.2 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 3 actions mises en place; 2016-2017 : au total, 4 actions mises en place)	3 actions mises en place	Cible atteinte	17
	1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	Cible atteinte	17
	1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	70 % des régions	70 %	17
	1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018 (2015-2016 : adoption de la stratégie; 2016-2017 : stratégie mise en œuvre à 75 %)	Stratégie adoptée et mise en œuvre à près de 50 %	Cible atteinte	18
2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT	2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement (GA) et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	36,0 % sur le marché libre et 66,7 % en GA et en PRAU	Cible finale atteinte pour le marché libre et 88,9 % de la cible finale atteinte pour les GA et les PRAU	18

OVT Le logo OVT identifie les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT)
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 est accessible à l'adresse (http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf).

Objectif	Indicateur*	Cible	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016	Page
3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière OVT	3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	75 projets	Cible atteinte	19
	3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	100 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 47 %)	Cible atteinte	20
4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière OVT	4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 14 actions mises en place; 2016-2017 : au total, 18 actions mises en place)	9 actions mises en place; au total 15 actions mises en place	Cible atteinte	20
	4.2 Nombre et bénéfices des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 1 projet; 2016-2017 : au total, 2 projets)	2 projets complétés	Cible atteinte	21
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats					
5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVT	5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 8,7 %	87 %	22
	5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir	Sans objet	22
	5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018 (2015-2016 : conception du coffret; 2016-2017 : 5 % des écoles servies)	Conception du coffret éducatif achevée	Cible atteinte	22
6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT	6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018 (2015-2016 : suivi du projet effectué, au total, 1 projet réalisé; 2016-2017 : au total, 2 projets réalisés)	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Cible atteinte	23
	6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018 (2015-2016 : 1 plan de gestion adopté; 2016-2017 : au total, 2 plans de gestion adoptés)	Adoption du plan de gestion du saumon atlantique et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George) et du dindon sauvage	Cible atteinte	23

Objectif	Indicateur*	Cible	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016	Page
7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT	7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	Politique élaborée d'ici à 2018 (2015-2016 : politique élaborée à 50 %; 2016-2017 : projet de politique transmis pour consultation)	Politique élaborée à 50 %	Cible atteinte	24
	7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les pourvoiries d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie; 2016-2017 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie)	Au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés (ajout au résultat 2014-2015)	Cible atteinte	25
8. Consolider le financement du secteur	8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Augmentation de 19,5 %	Cible atteinte	25
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones					
9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT	9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 3 moyens mis en place; 2016-2017 : au total, 4 moyens mis en place)	1 moyen mis en place; au total, 3 moyens mis en place	Cible atteinte	26
	9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	6 050 visites	Sans objet	27
	9.3 Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	63 % dans 10 des 11 régions	Sans objet	28
	9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 122 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 24 consultations sur les PAFIT	Sans objet	28

Objectif	Indicateur*	Cible	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016	Page
	9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018 (2015-2016 : 47 %; 2016-2017 : 76 %)	Approche mise en œuvre à 71 %	Cible atteinte	29
10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs OVT	10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	435 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet	29
	10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	130 projets soutenus	Sans objet	30
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité					
11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel OVT	11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018 (2015-2016 : 1 parc créé et 1 parc agrandi; 2016-2017 : au total, 2 parcs créés et 7 parcs agrandis)	1 parc national créé et 1 parc national agrandi	Cible atteinte	31
	11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018 (2015-2016 : 2 initiatives réalisées et 1 initiative en cours; 2016-2017 : au total, 2 initiatives réalisées et 2 initiatives en cours)	2 initiatives réalisées et 1 initiative en cours	Cible atteinte	31
12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT	12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018 (2015-2016 : élaboration du plan d'action; 2016-2017 : début des étapes 1 et 2 du plan d'action)	Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier élaboré	Cible atteinte	32
	12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018 (2015-2016 : augmentation de 6 %; 2016-2017 : augmentation de 9 %)	Augmentation de 3,4 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	57 %	33

Objectif	Indicateur*	Cible	Résultats 2015-2016	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016	Page
	12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	57 plans d'habitats dressés	Cible finale atteinte	33
13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens GVT	13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018 (2015-2016 : élaboration des produits débutée; 2016-2017 : 2 produits élaborés et mis en œuvre)	2 produits en cours d'élaboration : 1 guide de bonnes pratiques et des fiches d'information sur les maladies des poissons	Cible atteinte	34
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle					
14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 5 projets réalisés; 2016-2017 : au total, 7 projets réalisés)	2 projets réalisés; au total, 4 projets réalisés	80 %	34
	14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	Cible atteinte	35
15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018 (2015-2016 : 100 % des plans sectoriels élaborés; 2016-2017 : 50 % des actions mises en œuvre)	100 % des plans sectoriels élaborés	Cible atteinte	36
	15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %)	50,4 % (donnée provisoire)	72 %	36

* Lorsqu'un indicateur inclut des bénéfices liés aux actions ministérielles, la reddition de comptes de ceux-ci s'effectue dans le texte qui suit la boîte de résultats.

Performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques – Description des résultats

Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Objectif 1 - Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective DVT

Les forêts du Québec couvrent près de la moitié du territoire québécois et la majorité d'entre elles relève du domaine de l'État. Le Ministère doit s'assurer que l'environnement dans lequel évoluent les acteurs du milieu forestier est optimal pour permettre la contribution des forêts au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Pour ce faire, le Ministère :

- élabore une stratégie nationale de production de bois dont la fonction principale sera de faire en sorte que soient prises les meilleures décisions d'investissements sylvicoles possible pour maximiser la création de richesse à partir de la ressource bois;
- met en place une approche de gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dont l'un des objectifs est de minimiser les pertes en volume de bois et d'assurer le maintien des attributs naturels des peuplements perturbés faisant l'objet d'interventions;
- assure la conformité des travaux sylvicoles par rapport aux plans d'aménagement forestier intégré, de manière, notamment, à tenir compte des enjeux liés à l'aménagement écosystémique;
- effectue une planification des activités de récolte qui a pour but de répondre aux préoccupations et aux besoins de l'industrie et à ceux des acteurs touchés par la question;
- adopte et met en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui est à la base de toutes les politiques et actions du Ministère à l'égard des forêts.

L'aménagement durable des forêts vise l'équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures, ainsi que des écosystèmes forestiers en santé.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
1.1 Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018 (2015-2016 : stratégie élaborée à 50 %; 2016-2017 : stratégie élaborée à 75 %)	Stratégie nationale en cours d'élaboration	Projet démarré	50 %

Le Ministère a terminé la rédaction des orientations ministérielles de la stratégie nationale de production de bois.

Depuis septembre 2015, un comité technique provincial travaille à la préparation du *Guide d'élaboration des stratégies régionales de production de bois*. La démarche proposée pour établir les stratégies régionales de production de bois a été élaborée. La stratégie nationale sera basée sur l'ensemble des stratégies régionales.

Le guide a comme objectif de simplifier le travail des aménagistes en vue d'établir leur stratégie régionale. Il permettra d'orienter les choix liés à l'aménagement forestier et à l'utilisation du budget sylvicole pour tendre vers l'atteinte des cibles économiques et de production de bois qui seront élaborées.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
1.2 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 3 actions mises en place; 2016-2017 : au total, 4 actions mises en place)	3 actions mises en place	6 mesures mises en place dans le cadre du plan nord-côtier	Cible atteinte

Au cours de l'automne 2015, le Ministère s'est donné le Plan d'action ministériel 2015-2020 sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette[7]. Ce plan a pour but d'assurer une cohérence des actions ministérielles en vue de limiter, au minimum, les impacts de cette épidémie sur les approvisionnements, le rendement des forêts et les communautés. La cible de l'indicateur renvoie à certaines actions de ce plan. Trois actions ont été complétées en 2015-2016, soit :

- l'élaboration de la programmation de lutte annuelle et de la reddition de comptes des résultats de la mise en œuvre du plan d'intervention;
- la production de stratégies régionales d'aménagement pour le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- le transfert d'information avec les acteurs régionaux de la forêt privée du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015[8]	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	99 %	Cible atteinte

L'exécution des travaux sylvicoles s'est effectuée conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré. Un budget de 146,2 millions de dollars a été investi pour l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	70 % des régions	90 % des régions	70 %

Sept régions sur dix ont atteint ou dépassé leur objectif de planification s'échelonnant sur deux années à l'avance. Les demandes relatives aux mesures d'harmonisation constituent une des principales raisons pour lesquelles certaines régions n'ont pas atteint leur objectif.

7 La gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait également l'objet d'un fait saillant (p. 2).

8 Le résultat 2014-2015 a été mis à jour pour assurer une conformité entre les calculs annuels du taux de conformité.

Comme il est prévu dans l'Entente de partage des responsabilités de planification et de certification forestière signée entre le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec, un cadre de gestion de la réserve de secteurs d'intervention définissant le calendrier et le niveau d'avancement de la planification doit être convenu par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement et le Ministère à la table opérationnelle.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018 (2015-2016 : adoption de la stratégie; 2016-2017 : stratégie mise en œuvre à 75 %)	Stratégie adoptée et mise en œuvre à près de 50 %	Projet de stratégie élaboré et transmis pour consultation	Cible atteinte

La Stratégie d'aménagement durable des forêts a été rendue publique le 17 décembre 2015[9].

Près de 50 % des actions énoncées dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts ont déjà été accomplies ou sont en cours d'accomplissement.

Les 48 objectifs énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts feront l'objet d'une reddition de comptes qui sera incluse dans le Bilan sur l'aménagement durable des forêts 2013-2018, comme le prévoit l'article 224 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Objectif 2 - Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT

Dans une volonté d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le Ministère a mis en place la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts publiques. L'ouverture du marché, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière. Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois du Québec, le gouvernement consent une garantie d'approvisionnement aux industriels sur des territoires déterminés pour la récolte de bois dont la cible de représentation est de 75 % des volumes de bois disponibles.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015[10]	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement (GA) et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018	36,0 % sur le marché libre et 66,7 % en GA et en PRAU	23,2 % sur le marché libre et 63,8 % en GA et en PRAU	Cible finale atteinte pour le marché libre et 88,9 % de la cible finale atteinte pour les GA et les PRAU

9 La Stratégie d'aménagement durable des forêts fait l'objet d'un fait saillant (p. 7).

10 Pour assurer une comparaison entre les années, les données de 2014-2015 ont été mises à jour.

Les volumes attribuables offerts sur le marché libre étaient de 9,45 millions de mètres cubes au 31 mars 2016, comparativement à 6,01 millions de mètres cubes au 31 mars 2015. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2015-2016 était de 26,24 millions de mètres cubes, le pourcentage des volumes attribuables vendus sur le marché libre s'élève à 36,0 %.

Ce dépassement de la cible résulte de la mise en place d'un plan de rattrapage des volumes qui n'avaient pu être mis en vente lors des années précédentes, ainsi que des ventes de volumes supplémentaires auxquels ont renoncé certains bénéficiaires de garantie d'approvisionnement de la Côte-Nord (401 600 mètres cubes). Ce volume a été comptabilisé à la fois dans les garanties d'approvisionnement et dans les ventes du Bureau de mise en marché des bois.

En ce qui a trait aux volumes offerts en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), ils sont passés de 16,52 millions de mètres cubes au 31 mars 2015 à 17,51 millions de mètres cubes au 31 mars 2016. Des volumes libres sans preneur limitent l'atteinte de la cible de 75 %. Toutefois, depuis le 31 mars 2015, les volumes de garantie d'approvisionnement et de PRAU ont augmenté de 987 700 mètres cubes, ce qui explique la progression de l'indicateur qui est passée à 66,7 % en 2015-2016 alors qu'elle était de 63,8 % en 2014-2015.

Des renseignements additionnels sur le Bureau de mise en marché des bois sont présentés dans la section sur les exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

AXE - INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

Objectif 3 - Appuyer la modernisation de l'industrie forestière OVT

En vue de maintenir la compétitivité de l'industrie forestière québécoise, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Le Ministère accompagne les entreprises en partageant son expertise dans le contexte de nombreux projets de modernisation. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés. De plus, le Ministère mène un sondage auprès de la clientèle qui a bénéficié d'un accompagnement, et ce, pour s'assurer de la satisfaction de celle-ci.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	75 projets	67 projets	Cible atteinte

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a été interpellé à 75 reprises pour délivrer des avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement touchant, notamment, des projets de modernisation d'usine. Les interventions sont réparties comme suit :

- 31 projets ayant bénéficié d'un avis sectoriel;
- 44 projets ayant bénéficié d'un accompagnement par le personnel du Ministère.

L'expertise et les renseignements stratégiques détenus par le personnel du Ministère ont profité, notamment, aux entreprises des produits forestiers, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi qu'à Investissement Québec pour des projets d'investissement et de modernisation d'usine.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	100 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 47 %)	Élaboration du sondage en cours	Cible atteinte

Un sondage a été effectué au cours du printemps 2016 auprès de la clientèle ayant bénéficié d'avis sectoriels ou de services d'accompagnement du Ministère durant l'année 2015-2016 en vue d'évaluer son taux de satisfaction. Un taux de participation de 47 % a été obtenu. Globalement, les résultats du sondage sont très positifs : les répondants se sont dits « satisfaits » (36 %) et « très satisfaits » (64 %) des services reçus.

Objectif 4 - Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière DVT

Le Ministère a pour objectif de soutenir l'industrie dans la diversification de ses produits. Les avancées en matière de recherche et d'innovation montrent que plusieurs secteurs pourraient bénéficier davantage des possibilités qu'offre la fibre de bois. Le Ministère mise notamment sur la construction en bois et le développement de nouveaux bioproduits pour renouveler l'industrie forestière et pour qu'elle continue de générer d'importantes retombées économiques et sociales au Québec.

Par ailleurs, dans un contexte d'intensification de la lutte contre les changements climatiques, le Ministère fait valoir les possibilités liées à l'utilisation des produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 14 actions mises en place; 2016-2017 : au total, 18 actions mises en place)	9 actions mises en place; au total 15 actions mises en place	6 actions mises en place	Cible atteinte

En 2015-2016, le Ministère a mis en place neuf actions pour favoriser la construction en bois. Ces actions sont décrites ci-dessous.

- Le 7 avril 2015, la Charte du bois a été reconnue comme étant un engagement gouvernemental.
- Le document promotionnel de la Charte du bois a été mis à jour et traduit en anglais.
- Une rencontre du comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois a eu lieu dans le but de présenter le catalogue des coûts des bâtiments en bois et d'approuver un nouveau mode de fonctionnement.
- Une rencontre du Comité technique interministériel sur l'exemplarité en construction bois a eu lieu pour informer les représentants des ministères et organismes de leurs responsabilités et pour établir un cadre de reddition de comptes.
- Le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'offre de trois activités de formation destinées aux professionnels du gouvernement qui travaillent en tant que mandataire ou subventionnaire de projets de bâtiments.
- Le *Catalogue des coûts des bâtiments québécois en bois* a été complété. Les ministères et organismes pourront s'y référer lorsqu'ils évalueront l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet.

- Le Ministère a soutenu l'Université du Québec à Chicoutimi à propos de l'ajout de formations obligatoires sur le matériau bois dans le programme scolaire des ingénieurs civils.
- Le Ministère a poursuivi son appui au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois). Ce dernier a répondu à près de 454 requêtes d'information technique et exercé une influence sur 52 projets de construction.
- Le Ministère a poursuivi son appui à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CirCERB) de l'Université Laval et il est membre du comité de direction de la chaire en question.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
4.2 Nombre et bénéfices des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 1 projet; 2016-2017 : au total, 2 projets)	2 projets complétés	5 projets en cours	Cible atteinte

Au 31 mars 2016, deux projets pour le développement de nouveaux bioproduits ont été complétés. De plus, quatre autres projets sont en cours de réalisation.

Le projet de valorisation des cendres de Kruger, l'usine de Bromptonville à Sherbrooke, est complété. L'aide financière de 832 000 $ accordée par le Ministère a été versée et les travaux prévus ont été effectués.

La première étape du projet d'extraction des hémicelluloses à partir d'un procédé à l'eau chaude à l'usine Norampac de Témiscouata-sur-le-Lac a été complétée. La contribution financière du Ministère a été de 4,4 millions de dollars.

Les quatre autres projets qui sont en cours de réalisation sont :

- la construction d'une usine de démonstration et la production de filaments de cellulose, chez Kruger à Trois-Rivières;
- la production d'isolant pour les maisons en remplaçant une partie d'uréthane par de la lignine, à ÉnerLab de Beloeil;
- le développement commercial de bioproduits de chimie verte, à FPInnovations;
- le développement commercial des extractibles forestiers à valeur ajoutée, au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Objectif 5 - Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune

Bien qu'il joue un rôle économique important pour le Québec et ses régions, le domaine faunique doit affronter d'importants défis, notamment en raison du vieillissement démographique de sa clientèle traditionnelle. Pour relever avec succès ces défis, le Ministère s'est engagé à développer d'autres produits et marchés. Parmi les produits ciblés se trouve la chasse au dindon sauvage, dont la popularité est

en hausse. Pour attirer d'autres groupes de clientèle et maintenir l'attrait que les activités fauniques exercent au sein de la population québécoise, le Ministère prévoit également mettre en place une fête de la chasse à l'échelle provinciale et il travaille à la réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 8,7 %	Augmentation de 35,4 %	87 %

En 2015-2016, la chasse au dindon sauvage au Québec a occasionné la vente de 12 269 permis, ce qui représente une hausse de 8,7 % par rapport aux résultats de l'année précédente. En 2014-2015, une forte augmentation annuelle de 35,4 % avait été enregistrée. Par conséquent, bien que l'augmentation observée en 2015-2016 soit inférieure à la cible de 10 %, la moyenne des résultats des deux dernières années est une hausse de 22 %.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018	Mise en place à venir	Mise en place à venir	Sans objet

Le Ministre a accordé quatre subventions pour un montant total de 35 650 $ en vue de soutenir des fêtes régionales liées à la chasse, lesquelles se sont tenues au cours de l'automne 2015. Les régions qui ont bénéficié de ces subventions sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, la Chaudière-Appalaches et Lanaudière.

La mise au point d'un modèle conceptuel pour la mise en place d'une première édition d'une fête de la chasse à l'échelle provinciale s'est poursuivie.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018 (2015-2016 : conception du coffret; 2016-2017 : 5 % des écoles servies)	Conception du coffret éducatif achevée	Travaux en cours	Cible atteinte

Le Ministère a achevé la conception du coffret éducatif destiné, principalement, aux jeunes du 3e cycle du primaire qui fréquentent un service de garde en milieu scolaire. L'objectif principal est de susciter, chez les jeunes, un intérêt pour les espèces sauvages qui font l'objet d'activités récréatives comme la pêche, la chasse, le piégeage et l'observation.

Les activités proposées dans le coffret se déclinent en plusieurs formats. D'une durée variable, elles présentent des approches diversifiées telles que des jeux de rôles et d'attrape ainsi que des activités manuelles et artistiques. Entre autres choses, le matériel comprend des échantillons de fourrures, des moulages d'empreintes, des affiches sur les principales espèces pêchées, chassées, piégées et menacées, des pochoirs, etc.

Le guide pédagogique qui accompagne le coffret a également été parachevé.

Objectif 6 - Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVT

Le Ministère doit gérer les activités fauniques au Québec et assurer la pérennité des populations des différents types de gibier, poissons et animaux à fourrure d'intérêt. Certaines espèces sont en déclin alors que d'autres sont surabondantes à l'échelle locale. Pour ces raisons, le Ministère a mis en place des projets de chasse contrôlée du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain, et il élabore des plans de gestion en vue de s'assurer de l'exploitation rationnelle de plusieurs espèces d'intérêt tels le saumon atlantique, l'ours noir, le caribou migrateur et le dindon sauvage. Cette exploitation rationnelle garantit le maintien de potentiels de récolte intéressants pour les adeptes de chasse, de pêche et de piégeage et favorise la pleine mise en valeur des espèces.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018 (2015-2016 : suivi du projet effectué, au total, 1 projet réalisé; 2016-2017 : au total, 2 projets réalisés)	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	1 projet réalisé	Cible atteinte

Expérimenté une première fois en 2014, le projet de chasse contrôlée du cerf de Virginie s'est poursuivi au cours de l'automne 2015 en zone périurbaine de la ville de Montréal, plus précisément sur une partie des îles des Rapides-de-Lachine.

Ainsi, du 19 septembre au 22 novembre 2015, des chasseurs ont pu pratiquer leur activité en toute sécurité. Ce projet de chasse pratiquée en milieu périurbain a permis à la fois une mise en valeur du cerf de Virginie, une diminution de la population et le rétablissement progressif de l'intégrité de ce secteur sur le plan écologique, lequel secteur a été fortement perturbé par la surpopulation des cerfs de Virginie. Ce projet est réalisé avec la collaboration de Conservation de la nature Canada.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018 (2015-2016 : 1 plan de gestion adopté; 2016-2017 : au total, 2 plans de gestion adoptés)	Adoption du plan de gestion du saumon atlantique et poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George) et du dindon sauvage	Début des travaux d'élaboration des plans de gestion du caribou migrateur (troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George), du dindon sauvage et du saumon atlantique	Cible atteinte

CARIBOU MIGRATEUR

L'élaboration du plan de gestion du troupeau de la rivière aux Feuilles s'est poursuivie en 2015-2016, notamment avec les consultations menées auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et des partenaires fauniques, c'est-à-dire la Fédération des pourvoiries du Québec et les pourvoyeurs exerçant leurs activités dans le nord du Québec.

En ce qui concerne le plan de gestion pour le troupeau de la rivière George, des consultations ont eu lieu, avec la collaboration du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, auprès des membres de la Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule de l'Ungava.

DINDON SAUVAGE

L'élaboration du plan de gestion du dindon sauvage au Québec s'est également poursuivie en 2015-2016. Des consultations auprès des partenaires fauniques et des intervenants du milieu, de la Table nationale de la faune et des tables régionales de la faune ainsi que des communautés autochtones en cause ont été menées. À la suite de ces consultations, des propositions d'orientations, de balises et de modifications réglementaires ont été élaborées. Ces propositions ont pour but d'encadrer la gestion du dindon sauvage pour la période allant de 2016 à 2023, soit la durée du prochain plan de gestion du dindon sauvage.

SAUMON ATLANTIQUE

L'entrée en vigueur du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 a été annoncée le 1er mars 2016[11]. Les modifications réglementaires retenues dans le plan de gestion entreront progressivement en vigueur à compter du 1er avril 2016.

Objectif 7 - Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVT

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère doit encadrer la gestion des divers territoires fauniques structurés. Les modes de délégation de gestion de ces territoires, mis en place il y a plus de trente-cinq ans, doivent évoluer. Le Ministère tend donc à clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires, en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Pour ce faire, le Ministère élabore une politique sur les réserves fauniques et actualise la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	Politique élaborée d'ici à 2018 (2015-2016 : politique élaborée à 50 %; 2016-2017 : projet de politique transmis pour consultation)	Politique élaborée à 50 %	Travaux en cours	Cible atteinte

Une première version de la politique sur les réserves fauniques a été rédigée. Au moyen de cette politique, le Ministère entend préciser sa vision à propos des réserves fauniques. La politique a également pour but de confirmer les mandats de conservation et de mise en valeur de la faune de ces territoires, ainsi que d'attester leur contribution à la gestion intégrée des ressources et au développement durable.

11 Le plan de gestion est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/pdf/plan_gestion_saumon.pdf]. La parution du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 fait également l'objet d'un fait saillant (p. 7).

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les pourvoiries d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie; 2016-2017 : au total, délégation révisée pour 1 catégorie)	Au total, délégation révisée pour 1 catégorie de territoires fauniques structurés (ajout au résultat 2014-2015)	Travaux débutés pour trois catégories de territoires fauniques structurés et pour les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les pourvoiries	Cible atteinte

En 2014-2015, le cadre administratif permettant de gérer les aires fauniques communautaires existantes a été revu. Ainsi, le bail relatif aux droits exclusifs de pêche, le modèle de rapport des activités, la grille tarifaire et le modèle de plan d'action ont été révisés. Ce résultat s'ajoute à celui présenté dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Ministère.

Le Comité permanent sur les territoires fauniques structurés explore les possibilités de bonifier davantage l'encadrement des aires fauniques communautaires.

En 2015-2016, le Ministère a également poursuivi les travaux portant sur la problématique d'appropriation du territoire dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs), notamment par la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur les bonnes pratiques de chasse auprès des chasseurs, des autres usagers du territoire et du grand public[12].

AXE - FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

Objectif 8 - Consolider le financement du secteur

Pour accomplir les mandats qui lui incombent, le Ministère doit assurer un financement adéquat des activités du Secteur de la faune et des parcs. Les efforts dévolus à cette fin sont axés sur un accroissement des revenus qui, notamment, proviennent d'une hausse de tarifs, tout en s'assurant que le Québec demeure concurrentiel sur le marché des activités fauniques.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Augmentation de 19,5 %	Diminution de 0,5 %	Cible atteinte

Les revenus autonomes ont augmenté de 19,5 % en 2015-2016 par rapport aux résultats de l'année précédente. Cette augmentation est, en grande partie, attribuable à la révision des tarifs de neuf permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Entre autres choses, ces revenus additionnels ont permis de maintenir l'expertise requise pour assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats.

12 La campagne de sensibilisation et d'éducation fait l'objet d'un fait saillant (p. 6).

Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

AXE - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Objectif 9 - Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques OVT

Le Ministère est très présent en région et il a à cœur la participation des communautés. Pour ce faire, il met en place des moyens pour informer les usagers, notamment sa page Facebook sur laquelle de nouveaux renseignements sont publiés régulièrement. Le Ministère invite également les citoyens à consulter les plans d'aménagement forestier dans son site Web. Le partage d'information pertinente et à jour permet aux citoyens et aux acteurs en cause de participer, de manière éclairée, à la gestion des ressources forestières et fauniques.

Quant à elles, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont pour mandat d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés, dont les communautés autochtones, par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Ministère souhaite maintenir la participation de la population au processus de consultation sur l'aménagement forestier intégré et sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Finalement, l'implantation de l'approche de proximité a pour objectif de favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 3 moyens mis en place; 2016-2017 : au total, 4 moyens mis en place)	1 moyen mis en place; au total, 3 moyens mis en place	2 moyens mis en place	Cible atteinte

En février 2016, le Ministère a mis en place une nouvelle vitrine d'accueil pour son site Web. Conçue avec une technologie nouvelle et sécuritaire, la nouvelle vitrine projette une image moderne et dynamique du Ministère qui s'adapte ainsi aux habitudes de navigation des clientèles. Le site Web favorise aussi la consultation à l'aide d'appareils mobiles et l'utilisation des médias sociaux.

De plus, le Ministère a contribué à faire augmenter sa présence dans les médias sociaux, notamment en partageant quotidiennement du contenu intéressant sur sa mission et en profitant de son réseau de partenaires pour promouvoir ses publications. La page Facebook du Ministère compte maintenant plus de 6 000 abonnés, tandis que celle pour la Fête de la pêche en compte plus de 14 000. Le compte Twitter du Ministère a, quant à lui, près de 1 100 abonnés.

Par ailleurs :

- la Fête de la pêche, le rendez-vous annuel destiné à assurer une relève pour la pêche sportive au Québec, a attiré, en 2015, plus de 55 000 participants de tous âges;
- les activités de surveillance et de contrôle liées à la lutte contre la rage du raton laveur ont également porté fruit en 2015-2016, un seul cas de rage ayant été recensé au Québec durant cette période;
- lors du Mois de l'arbre et des forêts en 2015, 923 activités ont été mises en place.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	6 050 visites	12 308 visites	Sans objet

Les organismes responsables de la mise en place et du fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire ont reçu le mandat du Ministère d'organiser et de mener des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) préparés par le Ministère pour chaque unité d'aménagement.

Tel que l'indique le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, les documents relatifs à ces plans doivent être rendus publics dans l'objectif, notamment, de répondre au désir de la population de recevoir de l'information, d'être écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en considération dans les décisions relatives à l'aménagement forestier.

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, il y a eu 20 consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré, dont 16 pour des PAFIO et 4 pour des PAFIT.

Les usagers ont été nombreux à les consulter dans le site Web du Ministère; il y a eu 6 050 visites pour cette période. En 2015-2016, seules les consultations ayant débuté entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 ont été considérées. Il importe de noter qu'en 2015-2016, le calcul du nombre de visites inclut uniquement les visites effectuées durant les mois ciblés par les consultations, alors qu'en 2014-2015, cette distinction n'avait pas été faite. Cela explique, entre autres, l'écart entre les deux résultats.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
9.3 Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	63 % dans 10 des 11 régions	71 % dans 8 des 10 régions	Sans objet

En moyenne, le taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire a été de 63 % dans 10 des 11 régions[13] pour lesquelles les résultats étaient disponibles au 31 mars 2016. Ce taux a été influencé par la révision de la structure de gouvernance en matière de développement économique et régional. Les conférences régionales des élus ayant été abolies, ce sont les municipalités régionales de comté qui sont maintenant les interlocutrices privilégiées du Gouvernement du Québec en cette matière.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	16 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 122 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 24 consultations sur les PAFIT	16 consultations publiques sur le PAFIO et 4 sur le PAFIT auprès des communautés locales, 111 consultations auprès de communautés autochtones sur les PAFIO et 30 consultations sur les PAFIT	Sans objet

COMMUNAUTÉS LOCALES (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

En 2015-2016, 16 consultations publiques ont eu lieu à propos des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et 4 au sujet des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT). Pour diminuer les frais liés aux consultations publiques, la plupart des régions effectuent, simultanément, la consultation publique pour un ensemble d'unités d'aménagement en cause, et ce, que ce soit pour le PAFIT ou pour le PAFIO. L'ensemble des régions font des consultations préalables auprès de leurs tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En 2015-2016, 146 consultations auprès de communautés autochtones ont eu lieu dans le contexte des PAFI, soit 122 pour les PAFIO et 24 pour les PAFIT. Les modalités de consultation peuvent être adaptées pour satisfaire aux spécificités de chacune des communautés autochtones. Dans le cadre de ces consultations, les directions régionales du Ministère organisent plusieurs rencontres et effectuent de nombreux échanges avec les communautés autochtones, et ce, tout au long de l'élaboration des PAFI.

13 Le nombre de régions comptabilisées pour le suivi de l'indicateur est passé de 10 à 11 à la suite de la réorganisation du Secteur des opérations régionales.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018 (2015-2016 : 47 %; 2016-2017 : 76 %)	Approche mise en œuvre à 71 %	Approche mise en œuvre à 18 %	Cible atteinte

Pour assurer une mise en œuvre efficace de l'approche de proximité, les agents de protection de la faune qui couvrent les territoires de neuf régions administratives ont suivi, en 2015-2016, une formation spécifique de cette approche et portant, notamment, sur ses principes directeurs, ses objectifs et sa mise en place. Il s'agit des agents des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Laval, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord.

En ajoutant les équipes des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, lesquelles ont été formées en 2014-2015, la mise en œuvre de l'approche de proximité est maintenant en cours dans 12 des 17 régions du Québec, ce qui représente une mise en œuvre sur 71 % du territoire.

La collaboration des citoyens et des organismes du milieu prend la forme de signalements d'actes de braconnage ou de toutes autres activités illégales commises envers la faune et ses habitats. À terme, le Ministère espère que cette approche permettra d'améliorer la qualité des renseignements reçus de la part des citoyens et des organismes du milieu qui signalent aux agents de protection de la faune les actes répréhensibles qu'ils ont observés.

Objectif 10 - Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs

En vue de participer à l'établissement et au maintien de rapports harmonieux avec les nations et les communautés autochtones, le Ministère met en place diverses mesures visant à favoriser la prise en considération de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins ainsi que leur contribution aux domaines de la forêt, de la faune et des parcs, et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	435 interventions et partenariats complétés ou en cours	365 interventions et partenariats complétés ou en cours	Sans objet

Le Ministère a consacré des efforts dans l'objectif de tenir compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones, de faciliter la conciliation des intérêts et des usages sur le territoire, et de favoriser la participation et la consultation des Autochtones relativement à divers processus décisionnels. Ainsi, au cours de l'année 2015-2016 :

- le Ministère a fait 380 consultations liées aux domaines forestier et faunique auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations menées sur la planification forestière[14];
- le Ministère a mis en œuvre 26 ententes conclues avec des communautés ou des organismes représentant des intérêts autochtones favorisant leur participation à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- le Ministère a mis en œuvre 15 ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le Gouvernement du Québec et des communautés autochtones;

14 Voir l'indicateur 9.4 en ce qui concerne les consultations menées sur la planification forestière.

- le Ministère a participé aux travaux de 13 tables de négociation, comités ou forums de discussions de niveau stratégique auxquels des représentants autochtones participaient;
- l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la Nation Crie d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec a été conclue le 13 juillet 2015. Elle a pour but de faciliter la mise en œuvre de certains éléments relatifs à la forêt contenus dans le document Baril-Moses, signé en 2002[15].

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	130 projets soutenus	120 projets soutenus	Sans objet

Le Ministère a aussi consacré des efforts dans l'objectif de favoriser, auprès des entreprises et des communautés autochtones, l'accès aux retombées socioéconomiques ayant un lien avec les domaines de la forêt, de la faune et des parcs. Par conséquent, au cours de l'année 2015-2016 :

- 2 garanties d'approvisionnement, 19 permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) et 6 ententes de délégation de gestion, tous accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones, étaient en vigueur;
- 95 contrats pour l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier ont été accordés[16] à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones;
- le Ministère a versé 2 contributions financières aux programmes d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage pour les Inuits et les Naskapis;
- le Ministère met en œuvre des ententes confiant à l'Administration régionale Kativik la mise en valeur (3) et l'exploitation (3) de parcs nationaux situés au Nunavik.

Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

AXE - PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

Objectif 11 - Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel OVT

La conservation est la pierre angulaire de la mission des parcs nationaux. Le Ministère poursuit la mise en valeur des parcs nationaux sur le territoire visé par le Plan Nord. Trois grands parcs nationaux seront créés en partenariat avec les communautés touchées par la question, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et à l'atteinte des engagements internationaux du Québec à l'égard de la biodiversité. Des parcs nationaux seront également agrandis dans le Québec méridional.

15 La conclusion de cette entente fait l'objet d'un fait saillant (p. 5).

16 Ces contrats sont accordés par Rexforêt, le Ministère déléguant à cet organisme l'accomplissement de certaines activités d'aménagement forestier.

Le Ministère met aussi de l'avant des initiatives pour protéger les écosystèmes et, plus particulièrement, la connectivité des habitats fauniques en milieu aquatique. Au Québec, les activités humaines ont fortement fragmenté les habitats du fleuve Saint-Laurent et ceux de nombreux tributaires situés dans les bassins versants à vocation industrielle et agricole. En limitant les mouvements migratoires des poissons, les pertes de connectivité occasionnent des effets sur les habitats aquatiques, les communautés de poissons et la biodiversité.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2018 (2015-2016 : 1 parc créé et 1 parc agrandi; 2016-2017 : au total, 2 parcs créés et 7 parcs agrandis)	1 parc national créé et 1 parc national agrandi	Travaux en cours	Cible atteinte

Le 10 mars 2016, le Ministère créait le parc national Ulittaniujalik. Ce nouveau parc national couvre 5 293,1 kilomètres carrés et il est situé près de la baie d'Ungava. Son exploitation sera confiée à l'Administration régionale Kativik[17].

Le 10 mars 2016, le Ministère a également modifié la limite du parc national du Fjord-du-Saguenay. La superficie du parc est passée de 319,3 à 326,8 kilomètres carrés.

Le Ministère a publié un état des connaissances du projet de parc national Assinica[18]. La préparation de ce document est une étape préalable à la création du parc national.

Le Ministère poursuit les travaux en ce qui concerne les autres parcs nationaux ciblés par le présent indicateur.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018 (2015-2016 : 2 initiatives réalisées et 1 initiative en cours; 2016-2017 : au total, 2 initiatives réalisées et 2 initiatives en cours)	2 initiatives réalisées et 1 initiative en cours	2 initiatives en cours	Cible atteinte

Deux initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique ont été réalisées et une troisième a été démarrée.

La première initiative réalisée concerne la publication d'un rapport présentant les résultats d'un premier inventaire des poissons du chenal de navigation et des autres habitats profonds du fleuve Saint-Laurent. Cet inventaire soulève l'importance d'assurer la cohabitation de la faune aquatique et du trafic maritime. Il illustre aussi l'importance de l'hétérogénéité des habitats du fleuve et la portée de leur interconnectivité[19].

17 La création du parc national Ulittaniujalik fait l'objet d'un fait saillant (p. 7).

18 Ce document est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/parcs/reseau-parcs-nationaux/documents/projet-parc-Assinica.pdf].

19 Ce document est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/rapport-poissons-habitats-profonds.pdf].

La deuxième initiative a été réalisée dans le contexte de la nouvelle évaluation du statut de l'esturgeon jaune par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Une base de données sur les frayères de l'espèce a fait l'objet d'un dépôt au COSEPAC et une vue d'ensemble de la situation lui a également été présentée. La connectivité dans le Saint-Laurent et entre le Saint-Laurent et les eaux intérieures est cruciale pour le rétablissement de cette espèce.

La troisième initiative est en cours de préparation. Il s'agit d'un rapport scientifique sur la connectivité entre les habitats de fraye et de nourricerie du grand brochet dans le Saint-Laurent, sur la base de trois scénarios hydrologiques (1965, 1983, 1998).

Objectif 12 - Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT

La protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables représente un engagement important du Ministère. Depuis plusieurs années, le Ministère suit de près l'évolution des troupeaux de caribou forestier qui a été désigné comme espèce vulnérable en 2005. Dans le but de rétablir les populations au Québec, le Ministère élabore et met en œuvre un Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. De plus, le Ministère a comme but d'augmenter les actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement d'espèces désignées comme menacées ou vulnérables. Il augmente aussi le nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018 (2015-2016 : élaboration du plan d'action; 2016-2017 : début des étapes 1 et 2 du plan d'action)	Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier élaboré	Travaux en cours	Cible atteinte

Un plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier a été élaboré[20]. Ce plan d'action prévoit deux phases de réalisation. La première consiste à poser, dès maintenant, des gestes concrets pour maintenir les composantes essentielles de l'habitat du caribou et atténuer la controverse entourant les besoins de cette espèce et la récolte de la matière ligneuse. La deuxième a pour but d'analyser les conséquences socioéconomiques de l'ensemble des mesures envisagées, notamment sur les possibilités forestières, de consulter les acteurs concernés, de trouver d'autres sources d'approvisionnement en bois et d'élaborer la stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou.

20 Le Plan d'action pour l'aménagement du caribou forestier a été rendu public en avril 2016. Il est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/amenagement-habitat-caribou-forestier].

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018 (2015-2016 : augmentation de 6 %; 2016-2017 : augmentation de 9 %)	Augmentation de 3,4 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Aucune augmentation	57 %

Après avoir été suspendus temporairement, les travaux des équipes de rétablissement ont repris le 15 mai 2015. Cette suspension a occasionné un retard dans l'atteinte de la cible intermédiaire pour 2015-2016. La reprise des travaux a permis de poursuivre les actions prévues dans les divers plans de rétablissement et d'augmenter de 3,4 % le pourcentage des actions réalisées ou en cours en 2015-2016 par rapport à 2013-2014.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018	57 plans d'habitats dressés	Travaux en cours	Cible finale atteinte

À la suite de l'analyse des commentaires reçus lors des consultations interministérielles, le Ministère a entrepris la publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, de 57 plans d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables. Cette publication du 27 mai 2015 compte :

- 16 plans pour la tortue des bois;
- 3 plans pour la sterne de Dougall;
- 13 plans pour le pluvier siffleur;
- 25 plans pour le grèbe esclavon.

Les plans dressés pour les oiseaux sont tous situés dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, alors que les plans pour la tortue des bois sont répartis dans cinq régions différentes, soit les régions de la Mauricie, de l'Outaouais, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et des Laurentides.

La publication de ces plans présente une avancée pour la conservation de la biodiversité au Québec et le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables. Une fois ces habitats légalement cartographiés, toute activité sujette à modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'espèce, sous réserve des exclusions prévues dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans le Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18), sera interdite sans autorisation.

À titre indicatif, seuls deux plans d'un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable étaient légalement cartographiés avant cette nouvelle publication, soit celui du caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie et celui du faucon pèlerin anatum, en Mauricie.

La cible qui consiste à dresser 50 plans d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables et à les publier dans la *Gazette officielle du Québec* d'ici à 2018 est donc atteinte.

Objectif 13 - Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens OVT

Le Québec n'est pas à l'abri de la propagation, sur son territoire, d'espèces exotiques envahissantes et de maladies pouvant affecter sa faune, ses forêts et ses citoyens. Dans le but de réduire les conséquences négatives de ce phénomène qui constitue une réelle menace pour la faune sauvage indigène, le Ministère doit être proactif et veiller à ce que les mesures de surveillance et de contrôle mises en place soient appliquées, sur l'ensemble du territoire, de manière rigoureuse et normalisée.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018 (2015-2016 : élaboration des produits débutée; 2016-2017 : 2 produits élaborés et mis en œuvre)	2 produits en cours d'élaboration : 1 guide de bonnes pratiques et des fiches d'information sur les maladies des poissons	Travaux à venir	Cible atteinte

Deux produits sont en cours d'élaboration au Ministère, soit un guide de bonnes pratiques en matière de nettoyage d'embarcations ainsi que des fiches d'information sur les maladies des poissons au Québec. Une fois terminés, ils seront mis en ligne dans le site Web du Ministère, ce qui les rendra accessibles au public.

Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle

AXE - FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

Objectif 14 - Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère

Dans le contexte gouvernemental ayant pour but d'assainir les finances publiques de façon durable et équitable, le Ministère s'engage à accorder une priorité à l'optimisation de la performance de ses programmes et de ses activités de mission. La réorganisation de son réseau régional figure parmi les projets réalisés. La modernisation de la prestation de ses services fait également partie de la révision et de l'amélioration des façons de faire du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018 (2015-2016 : au total, 5 projets réalisés; 2016-2017 : au total, 7 projets réalisés)	2 projets réalisés; au total, 4 projets réalisés	2 projets réalisés	80 %

Deux nouveaux projets d'optimisation ont été réalisés en 2015-2016, soit la révision du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et l'optimisation de la gestion de la faune.

RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le renouvellement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a permis de mieux centrer les efforts d'intervention pour maximiser les retombées économiques de ses investissements. Celui-ci peut maintenant être défini comme un programme d'investissement en forêt privée soutenant les propriétaires forestiers et ayant pour objectif général de contribuer au développement socioéconomique des régions du Québec. Le risque sur le plan financier est partagé entre les propriétaires forestiers, l'industrie forestière et le Gouvernement du Québec.

Au terme de la révision de ses modalités, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a été renouvelé par le Conseil du trésor pour une durée de trois ans. Cela mène à la signature d'une toute nouvelle entente entre le Ministère et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

Le Ministère a élaboré une grille unique de taux pour l'ensemble des agences[21]. De même, au cours de l'année 2015-2016, une révision des cahiers des références techniques des dix-sept agences a été enclenchée en vue de mettre en place un seul cahier à l'échelle provinciale. Ce nouveau cahier allégé et uniforme à l'échelle provinciale permettra aux agences et aux conseillers forestiers d'avoir à leur disposition de l'information uniformisée et simplifiée.

En octobre 2014, le rapport du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée proposait des recommandations pour améliorer la performance des agences sur le plan de l'efficacité technique et de l'efficience stratégique. Certaines de ces recommandations ont été analysées et mises en place dans le contexte de la révision du Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA FAUNE

Amorcée en 2014, la révision du plan d'organisation administratif du Secteur de la faune et des parcs s'est concrétisée en 2015-2016. L'exercice de révision a permis d'optimiser les processus de travail et de revoir la structure organisationnelle sur la base des expertises internes et d'une valorisation de celles-ci dans les prises de décision. Le nouvel organigramme du Secteur de la faune et des parcs a amélioré les mécanismes de communication entre les diverses unités ainsi que la collaboration entre les différents intervenants. Il a également permis l'implantation progressive d'une approche coopérative de gestion et un accroissement de l'efficience, de la cohérence et de la complémentarité des actions menées par le Secteur de la faune et des parcs.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	Cible atteinte

Les investissements consacrés au cours de l'année 2015-2016 ont permis la réalisation de plusieurs projets importants qui, par l'intermédiaire d'une amélioration continue des technologies de l'information, ont eu une incidence bénéfique sur la prestation de services du Ministère. Dans cette perspective :

- le développement du système de Croissance d'arbres en peuplement avec simulation d'itinéraires sylvicoles (CAPSIS) permet maintenant aux utilisateurs de compter sur quatre nouveaux modèles de croissance forestière. De plus, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées aux modèles en place;
- les échanges de données de programmation annuelle (PRAN) des activités d'aménagement forestier entre le Ministère et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement se font maintenant par l'entremise d'un site sécurisé;

21 La grille de taux unique a été rendue publique le 28 avril 2016.

- la gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN) du Ministère a été bonifiée, en partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il est maintenant possible de faire les actions suivantes : le changement, le catalogage, la recherche, la consultation, l'édition, la distribution et l'archivage de l'imagerie actuelle et future.

Ces projets ont tous permis la livraison des fonctionnalités attendues, et ce, à l'intérieur des budgets prévus. Des renseignements additionnels sont présentés dans la section traitant des ressources informationnelles (p. 54).

AXE - GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 15 - Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences

La gestion stratégique des ressources humaines représente un axe d'intervention prioritaire pour le Ministère. Ainsi, pour chacun des secteurs du Ministère, et selon ses particularités et les défis à relever, un plan de mobilisation a été élaboré. La compétence et la reconnaissance sont parmi les principaux leviers sur lesquels le Ministère agit. L'encadrement des employés se complétera par une évaluation réaliste et claire des attentes qui leur auront été signifiées par leur gestionnaire, et ce, dans une volonté de miser sur un climat mobilisateur et stimulant.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018 (2015-2016 : 100 % des plans sectoriels élaborés; 2016-2017 : 50 % des actions mises en œuvre)	100 % des plans sectoriels élaborés	Processus d'élaboration des plans sectoriels de mobilisation démarré	Cible atteinte

Chaque secteur s'est donné un plan de gestion mobilisatrice. Ces plans déterminent les actions à accomplir pour mobiliser le personnel. Celles-ci sont regroupées en quatre leviers de mobilisation, soit la clarté, la compétence, l'influence et la reconnaissance. Entre autres choses, ces plans comprennent des actions ayant comme objectifs de conserver l'expertise et d'assurer la continuité du savoir.

Indicateur	Cible	Résultat 2015-2016	Résultat 2014-2015	Degré d'atteinte de la cible 2015-2016
15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %)	50,4 % (donnée provisoire)	Processus révisés et formations offertes aux gestionnaires sur la gestion des contributions individuelles	72 %

Le nombre d'évaluations du rendement qui ont été effectuées au cours de l'année 2015-2016 s'élève à 1 227. Cela représente 50,4 % des employés du Ministère pour lesquels une gestion des contributions individuelles est prévue. Cette donnée devra être mise à jour après le 30 septembre 2016 pour tenir compte des employés qui ne sont pas évalués dans la période allant du 1er avril au 31 mars.

Résultats relatifs aux services aux citoyens

FONCTIONNEMENT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La Direction des communications gère et offre les services d'accueil et de renseignements pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Plus précisément, elle assure le service de première ligne pour ces deux ministères et :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel, le courrier et la télécopie;
- répond aux questions le plus fréquemment posées;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- conduit certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés et collabore au traitement de ces sondages.

La Direction des communications est également responsable du suivi des engagements de la Déclaration de services aux citoyens.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

En ce qui a trait à l'année 2015-2016, le nombre de demandes de renseignements traitées par la Direction des communications et décrites dans la présente section représente, pour la première fois depuis la création du Ministère, une année entière de traitement de demandes. Le tableau ci-dessous dresse une vue d'ensemble du nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le moyen de communication.

Tableau 1 : Nombre de contacts effectués avec la clientèle, selon le mode de communication

Mode de communication	Nombre de contacts effectués	
	2015-2016	2014-2015*
Téléphone	37 052	22 198
Courrier	126	48
Courriel	6 325	3 106
Total	**43 503**	**25 352**
Total, y compris les contacts du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	102 919	100 718

* Ces données ne comprennent pas les demandes associées à la faune et aux parcs dans la période allant du 1er avril au 8 septembre 2014, lesquelles étaient traitées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'engage auprès de la population à offrir des services professionnels, courtois et de qualité dans les domaines d'activité sous sa responsabilité. Des engagements particuliers sont considérés pour le rapport annuel de gestion. Il s'agit des engagements suivants :

- Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

L'engagement « Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, puisque nos installations ne permettent pas d'offrir un service « comptoir ». À cet égard, un nombre marginal de citoyens se sont présentés directement à nos locaux.

Par ailleurs, comparativement à l'année précédente, le résultat de l'engagement « Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » a crû de 73,7 % à 82,5 %.

L'engagement « Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a obtenu le résultat le plus élevé, soit 99,3 %. Le délai moyen de réponse est de 0,6 jour, ce qui représente une amélioration par rapport au résultat de l'année précédente.

L'engagement « Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » a été respecté à 81,9 %. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Ce gain s'explique en partie par la stabilité de l'équipe de préposés, qui est maintenant plus expérimentée.

Enfin, l'engagement « Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins » est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur les plaintes.

Tableau 2 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats (en %)		Délais moyens de réponse*	
	2015-2016	2014-2015**	2015-2016	2014-2015**
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	82,5	73,7	5,9 jours	n. d.
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	99,3	98,9	0,6 jour	1,0 jour
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	81,9	64,1	2 : 08 minutes	4 : 04 minutes

n. d. : non disponible.

* Ces données comprennent tous les contacts établis, qu'ils respectent ou non le délai de l'engagement de la Déclaration de services aux citoyens.

** Ces données ne comprennent pas les demandes associées à la faune et aux parcs dans la période allant du 1er avril au 8 septembre 2014, lesquelles étaient traitées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle pour associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Ainsi, il est possible de remplir un court sondage dans le site Web du Ministère. De cette façon, les citoyens ont la possibilité de donner une rétroaction à propos des services reçus. Les accusés de réception des principales adresses courriels du Ministère ont un hyperlien qui dirige vers ce sondage.

En tout, du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, 208 personnes ont répondu au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens, comparativement à 121 personnes l'année précédente.

À l'analyse des résultats, on observe que 59,9 % des répondants ont interpellé le Ministère pour la recherche de renseignements, ce qui constitue le principal motif de contact par courriel.

Par ailleurs, les aspects qui ont obtenu les taux de satisfaction les plus élevés sont le respect (96,3 %) et la qualité du français (95,5 %). Ces deux aspects avaient également recueilli les plus hauts taux de satisfaction en 2014-2015.

À l'inverse, la facilité d'utilisation des services Web (83,7 %) et l'obtention de ce qui était recherché (83,4 %) ont reçu les plus faibles pourcentages. Il y a cependant une légère amélioration de ces deux aspects par rapport aux résultats de l'année 2014-2015.

La mesure du taux de satisfaction global est de 89,6 %, comparativement à 86,9 % en 2014-2015.

Tableau 3 : Résultats au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens

Aspect de satisfaction	Résultats (en %)	
	2015-2016	2014-2015
La réponse reçue était en lien avec ma question	86,1	83,5
Ma démarche a été facile	87,3	86,2
J'ai reçu une réponse rapidement	92,8	90,9
La qualité du français était excellente	95,5	92,6
J'ai été traité respectueusement	96,3	93,7
Les renseignements reçus étaient clairs	88,5	84,8
Les services Web étaient faciles d'utilisation	83,7	80,3
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au Ministère sont traités de manière confidentielle	92,3	89,3
J'ai obtenu ce que je cherchais	83,4	79,7
Taux global de satisfaction	89,6	86,9

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les principales améliorations apportées, en 2015-2016, au service à la clientèle sont inscrites ci-dessous.

- Une option pour obtenir un service en anglais a été ajoutée sur toutes les lignes téléphoniques.
- Des cartables ont été produits pour regrouper et rendre disponible, au bénéfice des préposés aux renseignements, toute l'information liée aux sujets qu'ils traitent.

- Le contenu du miniportail sur l'intranet ministériel des services à la clientèle a été entièrement révisé et mis à jour.
- Les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation diversifié et d'actualité au cours de l'automne 2015 et de l'hiver 2016.
- Des améliorations et des réglages ont été apportés aux réponses vocales interactives de la ligne téléphonique associée à la Faune et à l'information réglementaire.

Gestion des plaintes

En juin 2015, le Ministère a adapté et mis en application une politique ministérielle et une procédure de gestion des plaintes. Ces deux mesures sont mises à la disposition des unités administratives du Ministère pour encadrer et uniformiser le traitement des plaintes reçues, dans un objectif d'amélioration de la qualité des services.

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le Ministère a reçu un total de 161 plaintes. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes, 54 constituaient des plaintes, 54 étaient des commentaires et 28, des dénonciations. De plus, 25 plaintes ont été dirigées vers un autre ministère ou vers un autre organisme puisqu'elles ne concernaient ni les services offerts par le Ministère ni les responsabilités relatives à la mission de celui-ci.

Sur les 136 plaintes, commentaires et dénonciations qui ont rapport aux services ou à la mission du Ministère, la majorité, c'est-à-dire 93, concernait le Secteur de la faune et des parcs. Cinq personnes ont déposé une plainte à propos du refus de modifier la zone choisie sur le permis de chasse à l'orignal, et ce, conformément à la règlementation sur la chasse à l'orignal. Les commentaires les plus fréquents avaient rapport à l'augmentation du coût des permis de chasse, de pêche et de piégeage et à la fin du service d'impression de l'information réglementaire sur ces activités, pour un total de 30 commentaires reçus à ce sujet.

Enfin, l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens qui consiste à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins a été respecté dans le cas de 84 % des plaintes traitées. Le délai moyen de réponse est de six jours ouvrables.

Résultats relatifs au développement durable

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a travaillé à élaborer le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs[22]. Le contenu de ce plan donne suite à plusieurs orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020) en répondant à bon nombre de ces objectifs. En effet, compte tenu de ses champs de responsabilité et de l'importance de ses activités sur l'ensemble du territoire québécois et auprès des collectivités, le Ministère est un contributeur important pour la Stratégie 2015-2020. Ainsi, son plan d'action se décline en 19 actions stratégiques, qui répondent à 5 des 8 orientations gouvernementales, soit :

- renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- développer une économie prospère d'une façon durable, c'est-à-dire verte et responsable;
- gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

22 Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 est accessible à l'adresse [mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/developpement-durable/].

Des actions ont également été ciblées pour répondre aux cinq activités incontournables de la Stratégie 2015-2020 qui ont pour but :

- de renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique;
- de renforcer la prise en compte des principes de développement durable;
- de contribuer à l'Agenda 21 de la culture du Québec;
- d'accroître la part des entreprises ayant amorcé une démarche de développement durable;
- d'accroître la part des organisations municipales ayant amorcé une démarche de développement durable.

Le Ministère rendra compte des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020 dans ses prochains rapports annuels de gestion.

Résultats relatifs aux actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016

Dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016, le Ministère a inscrit des actions structurantes qui le guident dans la concrétisation de sa mission. Les actions qui n'ont pas fait l'objet d'une reddition de comptes dans les autres sections du rapport sont traitées ci-dessous.

Il importe de noter que l'action envisagée pour actualiser l'approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt n'a pas été mise en place en 2015-2016.

ASSURER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SYLVICOLES POUR 2015-2016 ET 2016-2017 ET LA PRODUCTION DE PLANTS FORESTIERS PAR L'ENTREMISE DU VOLET SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER DU FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Secteur des opérations régionales est notamment responsable d'assurer le suivi des investissements du budget des travaux sylvicoles déterminé par le ministre. Pour ce faire, Rexforêt effectue, auprès du Ministère, un suivi des investissements en matière de travaux sylvicoles au moment des rencontres du comité de suivi provincial. De plus, à chaque rencontre de la table des directeurs de la gestion des forêts, le Secteur des opérations régionales fait un suivi des investissements réalisés en matière de travaux sylvicoles.

Le Secteur des opérations régionales assure le financement de la production des plants forestiers, par l'entremise du Fonds des ressources naturelles. Il travaille avec un système d'indicateurs de gestion et de suivi des coûts de production.

DÉPOSER POUR APPROBATION DU GOUVERNEMENT LE RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

En date du 31 mars 2016, il a été annoncé que l'entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts serait reportée du 1er avril 2016 au 1er avril 2017 en vue de permettre aux clients de s'approprier les nouvelles exigences, de suivre la formation nécessaire à sa mise en œuvre et, ainsi, d'assurer une transition opérationnelle adéquate.

Un guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts, y compris une autoformation, a été mis au point pour appuyer la mise en œuvre dudit règlement. Le guide d'application sera disponible à la suite de la publication du Règlement sur l'aménagement durable des forêts.

EXIGENCES LÉGISLATIVES LIÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

Bureau de mise en marché des bois

Les fonctions du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se divisent en quatre volets, soit :

1. Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts de l'État;
2. Transposer les prix d'enchères aux bois offerts en garantie d'approvisionnement;
3. S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
4. Réaliser les analyses économiques permettant d'optimiser les investissements issus des revenus de la forêt dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (articles 119 à 126).

La figure 1 présente la structure organisationnelle du Bureau de mise en marché des bois.

Figure 1 : Organigramme du Bureau de mise en marché des bois

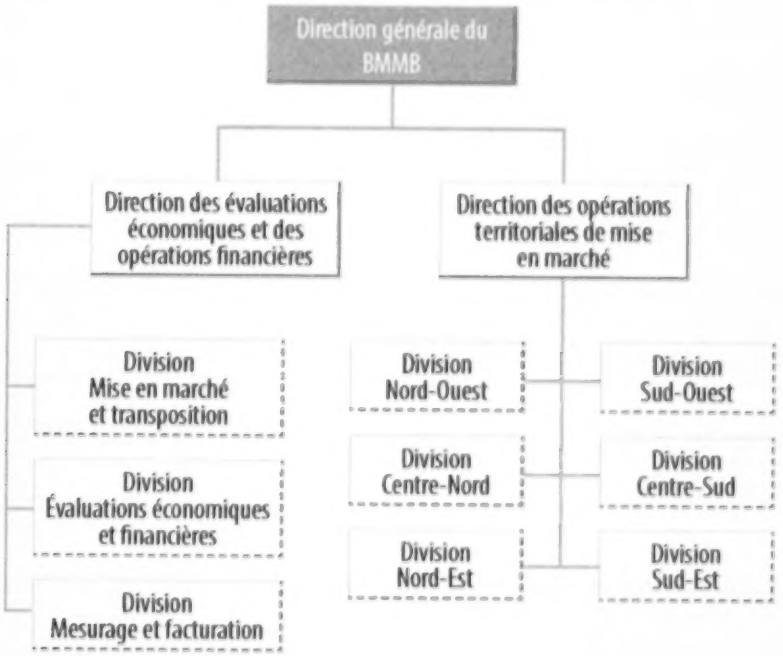

La mission du Bureau de mise en marché des bois est de rendre accessibles des bois sur le marché libre pour favoriser l'utilisation optimale des ressources forestières et pour maximiser les revenus et la création de richesse découlant des activités d'aménagement forestier, et ce, pour l'ensemble de la société québécoise. Pour mener à bien cette mission, les six divisions territoriales assurent une présence du Bureau de mise en marché des bois dans l'ensemble du Québec forestier (figure 2).

Figure 2 : Emplacement des territoires de mise en marché du Bureau de mise en marché des bois

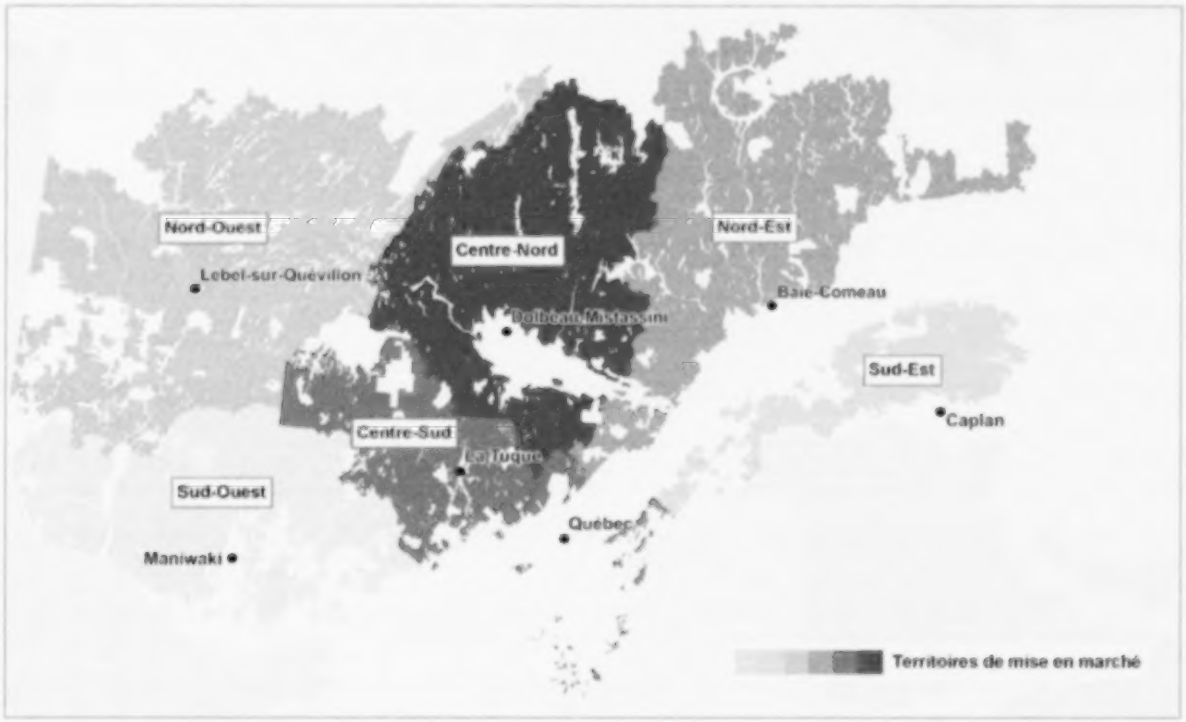

MISE EN MARCHÉ ET RÉSULTATS DES VENTES

En mai 2015, à la suite du rapport du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du nouveau régime forestier du Québec, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait les modifications que le Bureau de mise en marché des bois proposait d'apporter aux mécanismes de mise en marché dans le but d'améliorer leur efficacité. À titre d'exemple, les enchérisseurs sont en mesure de connaître le calendrier des ventes de l'année courante et l'emplacement des secteurs de ventes à venir sur un horizon de trois ans. Cette mesure a pour but d'accroître la prévisibilité des ventes pour faciliter la planification des infrastructures routières. De plus, s'ils ont respecté les exigences contractuelles, les acheteurs qui ont conclu trois contrats ou plus peuvent bénéficier d'une réduction du montant de garantie d'exécution à verser. Finalement, la contribution des acheteurs aux frais de protection des forêts contre les feux, les insectes et les maladies s'établit maintenant sur la base des volumes récoltés.

Parmi ses fonctions, le Bureau de mise en marché des bois a celle de déterminer les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ainsi, l'objectif de mise en vente sur le marché libre correspond à 25 % des volumes récoltables en forêt publique, soit environ 6,5 millions de mètres cubes (Mm^3) annuellement[23]. Actuellement, 6,0 Mm^3 sont destinés au marché libre des bois. Toutefois, d'autres volumes peuvent s'ajouter et être mis en vente en cours d'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a vente des volumes non récoltés au cours de la crise forestière.

En 2015-2016, le Bureau de mise en marché des bois a vendu 9,0 Mm^3 sur les 10,5 Mm^3 offerts, composés notamment de 9,45 Mm^3 de volumes attribuables offerts ainsi que des volumes non récoltés entre 2008 et 2013 et les volumes générés par les éclaircies commerciales. Les résultats détaillés par division territoriale sont présentés au tableau 4. Parmi les volumes affichés, 401 600 m^3 sont des volumes de bois de sapin, d'épinette, de pin gris et de mélèze auxquels les industriels ont renoncé dans le contexte de l'entente de principe entre le gouvernement et l'industrie forestière de la Côte-Nord visant une nouvelle approche dans la gestion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'ensemble de ces volumes a trouvé preneur.

Tableau 4 : Répartition des volumes affichés et vendus par territoire de mise en marché pour 2015-2016

Division territoriale	Volumes affichés (en Mm^3)	Volumes vendus (en Mm^3)	Nombre de secteurs affichés	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	2,1	1,9	46	42
Centre-Sud	1,3	1,2	49	43
Nord-Est	1,7	1,6	40	36
Nord-Ouest	2,4	2,1	50	43
Sud-Est	1,0	0,8	54	45
Sud-Ouest	2,0	1,4	73	56
Total	**10,5**	**9,0**	**312**	**265**

De plus, le Bureau de mise en marché des bois a contribué aux mesures ayant pour but de favoriser l'adaptation des entreprises d'aménagement au virage sylvicole en offrant à l'enchère près de 35 000 m^3 de bois récoltés provenant d'éclaircies commerciales faites par les entreprises d'aménagement.

Finalement, comme chaque année, le Bureau de mise en marché des bois a mis à jour le *Manuel de mise en marché des bois*. Ce manuel contient l'ensemble des renseignements exigés en ce qui concerne l'achat de bois sur le marché libre.

Un des objectifs du marché libre des bois est de libéraliser l'accès aux bois de la forêt publique. Le Bureau de mise en marché des bois considère que cet objectif a été atteint puisque 44 % des volumes vendus en 2015-2016 l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.). La répartition des ventes par type d'entreprise est présentée au tableau 5. De façon comparable à l'année dernière, les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes; les entrepreneurs suivent avec près du tiers des volumes achetés.

23 Un suivi de cet objectif est fait à l'indicateur 2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (p. 18).

Tableau 5 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2015-2016

Type d'entreprise	Volumes vendus (en Mm³)	Volumes vendus (en %)	Secteurs vendus	
			Nombre	En %
Scierie	4,9	54	136	51
Entrepreneur forestier	2,9	32	91	34
Coopérative	0,6	7	17	6
Services techniques ou consultant	0,1	2	4	2
Transport	0,1	1	2	1
Déroulage ou poteaux	0,1	1	2	1
Négociant	0,1	1	3	1
Panneaux	0,1	1	2	1
Autres	0,1	1	8	3
Total	**9,0**	**100**	**265**	**100**

MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET TRANSPOSITION DES PRIX

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Bureau de mise en marché des bois a pour fonction d'évaluer la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté. L'année 2015-2016 marque un tournant important pour l'établissement de la valeur marchande des bois sur pied.

Le Bureau de mise en marché des bois a utilisé un nouveau modèle de tarification permettant de transposer directement les prix d'enchères pour établir la valeur marchande des bois offerts sous garantie d'approvisionnement. Cette nouvelle approche permet une transposition directe et simplifiée des prix d'enchères au moyen d'une équation statistique. Celle-ci traduit l'importance accordée par les acheteurs aux variables qui influencent la valeur des bois lorsque s'établit le prix qu'ils sont prêts à payer pour l'achat d'un secteur de récolte en forêt publique. L'année 2015-2016 constitue la première année d'utilisation de la grille de valeur marchande des bois sur pied issue de cette nouvelle approche, mise au point en 2014-2015.

MESURAGE DES BOIS ET FACTURATION

Le Bureau de mise en marché des bois est responsable de la facturation des bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système « Mesubois » qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation sur la base des prix misés aux enchères ou de la valeur marchande des bois sur pied récoltés par les détenteurs de garantie d'approvisionnement. Cette année, 21,6 Mm³ de bois de la forêt publique ont été facturés, pour un montant total de 253 millions de dollars.

Le Bureau de mise en marché des bois a mis à jour le *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État* pour l'année 2015-2016. Le manuel décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles. Cette année, un nouveau mode de gestion pour la biomasse forestière a été ajouté au manuel.

Finalement, dans le contexte du développement du mesurage des bois, le Bureau de mise en marché des bois poursuit les travaux pour encadrer la mise en place du mesurage automatisé à l'aide de scanneurs. L'utilisation de ce genre d'équipement pour automatiser la prise des données promet beaucoup, notamment pour la simplification et l'efficience du mesurage, tout en augmentant la quantité de l'information disponible pour les différents intervenants.

ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Le Bureau de mise en marché des bois contribue à ce que les orientations stratégiques répondent aux enjeux économiques et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la société. Cette année encore, il a fait des analyses économiques et financières dans le cadre de différents projets ponctuels au sein du Ministère. Entre autres choses, il a réalisé l'analyse financière et économique de l'optimisation du bouleau jaune. De plus, il a présenté les résultats de l'analyse de rentabilité de l'éclaircie commerciale à l'intérieur du chantier mis en place à cette fin.

Au cours de l'année, le Bureau de mise en marché des bois a procédé à l'amélioration continue du Modèle d'évaluation de la rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS), un outil d'aide à la décision pour guider les investissements en forêt. En effet, la mise à jour des intrants du modèle est nécessaire pour assurer aux utilisateurs un outil performant, en plus de contribuer au développement d'OPTIPRES qui vise l'optimisation sylvicole, économique et financière à l'échelle d'un chantier.

En tant qu'organisation responsable d'établir la valeur des activités d'aménagement, le Bureau de mise en marché des bois a également révisé les grilles d'aide financière pour la réalisation des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux dans les forêts du domaine de l'État pour l'année 2015-2016.

Le Bureau de mise en marché des bois collabore également avec plusieurs autres directions du Ministère pour son expertise économique et financière. Il a notamment apporté son expertise dans la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dans des dossiers sur les conséquences économiques et les compensations financières ainsi que dans différents dossiers d'initiatives ayant pour but de solutionner des problèmes régionaux.

De plus, le Bureau de mise en marché des bois a participé à la mise en place du Programme de maintien des activités d'approvisionnement forestier sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec (aussi connue sous le nom de La paix des braves). Ce programme a été instauré dans le but de compenser les frais additionnels imputables aux modalités d'opération particulières appliquées sur ce territoire. Il s'agit, principalement, des frais relatifs à la voirie forestière, en raison de la dispersion plus importante des assiettes de coupes. Ces frais sont assumés par les industriels forestiers qui achètent le bois issu de ce territoire.

À la suite des recommandations du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, le ministre a confié au Bureau de mise en marché des bois le mandat d'établir la grille unique provinciale des taux d'investissement en forêt privée qui s'appliqueront à l'intérieur du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Le Bureau de mise en marché des bois a également participé activement aux travaux de la Cellule d'intervention forestière en apportant son expertise en matière de frais d'opération et d'analyse économique[24].

Le Bureau de mise en marché des bois est responsable de la publication de *L'Accès forestier*, un bulletin économique à l'intention de l'ensemble des intervenants du secteur forestier. Cette année, trois bulletins économiques ont été publiés. Le premier, publié en septembre 2015, traite de l'analyse économique des investissements sylvicoles. Le deuxième, datant de novembre 2015, aborde le travail de la Cellule d'intervention forestière, la modernisation et la diversification de l'industrie, ainsi que la fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis. Enfin, en mars 2016, *L'Accès forestier* portait sur l'état d'avancement de la Charte du bois et sur la promotion du bois dans la construction[25].

24 Ces travaux font l'objet d'un fait saillant (p. 4).

25 Ce dernier bulletin a été produit exclusivement par la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel. *L'Accès forestier* est accessible en ligne, dans les sites Web du Bureau de mise en marché des bois et du Ministère, respectivement aux adresses [bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/bulletin-economique-l-acces-forestier] et [mffp.gouv.qc.ca/forets/acces-forestier.jsp].

Gestion du Programme de financement forestier par la Financière agricole

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen d'une garantie de prêt pour un montant maximal de 750 000 $. Selon les renseignements fournis au Ministère par la Financière agricole du Québec, au 31 mars 2016, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 145,7 millions de dollars.

Cette année, la Financière agricole a délivré 313 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 31,2 millions de dollars. Ce résultat représente une baisse d'environ 8 % par rapport au montant de 33,9 millions de dollars autorisé en 2014-2015.

Tableau 6 : Sommaire du Programme de financement forestier par la Financière agricole

Exercice financier	Financement		
	Nombre de certificats	Nombre de prêts*	Montant (en $)
2015-2016**	313	327	31 257 600
2014-2015	314	330	33 944 136
2013-2014	304	318	28 627 500
2012-2013	259	271	23 475 450

* Il est possible de trouver plus d'un prêt dans un même certificat.
** Données provisoires.

Ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

Effectif en poste

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes, réparties dans quatre secteurs, soit celui des Forêts, celui de la Faune et des Parcs, celui des Opérations régionales et celui du Forestier en chef, et sur des ressources rattachées à la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, à la Direction exécutive et à la Direction générale des mandats stratégiques. Ces trois unités sont regroupées ci-dessous dans la catégorie « Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre ».

Au 31 mars 2016, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 562 personnes alors qu'au 31 mars 2015, il totalisait 2 591 personnes. L'effectif en poste du Ministère a donc connu une diminution de 1,1 % de son personnel laquelle s'explique notamment par le transfert de la Direction des communications au ministère du Conseil exécutif. De plus, les variations à la baisse au Secteur de la faune et des parcs et au Forestier en chef s'expliquent principalement par un transfert d'effectif au Secteur des opérations régionales.

Tableau 7 : Effectif en poste*, par secteur d'activité, au 31 mars

Secteur d'activité	2015-2016	2014-2015	Écart
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	42	64	- 22
Faune et Parcs	688	824	- 136
Forêts	476	497	- 21
Forestier en chef	44	56	- 12
Opérations régionales	1 312	1 150	162
Total	**2 562**	**2 591**	**- 29**

* Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé. Comprend l'effectif régulier, occasionnel ainsi que les étudiants et stagiaires.

Effectif utilisé

En 2015-2016, l'effectif utilisé a totalisé 2 575 équivalents temps complet comparativement à 2 642 en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 67 équivalents temps complet (2,5 %).

Tableau 8 : Effectif utilisé*, par secteur d'activité, au 31 mars

Secteur d'activité	2015-2016**	2014-2015	Écart
Bureau du sous-ministre et unités relevant du sous-ministre	42	45	- 3
Faune et Parcs	622	785	- 163
Forêts	455	493	- 38
Forestier en chef	42	59	- 17
Opérations régionales	1 414	1 260	154
Total	**2 575**	**2 642**	**- 67**

* Effectif utilisé : consommation pour la période allant du 1er avril au 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut ni les primes ni les heures supplémentaires.

** L'année 2015-2016 étant bissextile, la consommation réelle a été ajustée à la même période que celle de la cible de l'effectif utilisé, soit 260,9 jours.

Effectif par groupe d'âge et par région administrative

L'effectif en poste du Ministère est majoritairement composé d'employés appartenant au groupe d'âge allant de 35 ans à 54 ans. Au 31 mars 2016, le taux de représentativité des personnes âgées de moins de 35 ans est en augmentation, alors que celui des personnes âgées de plus de 54 ans est en diminution.

Tableau 9 : Effectif en poste, par groupe d'âge, au 31 mars

Groupe d'âge	2015-2016		2014-2015	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	519	20,3	439	16,9
De 35 ans à 54 ans	1 513	59,0	1 522	58,8
Plus de 54 ans	530	20,7	630	24,3
Total	**2 562**	**100,0**	**2 591**	**100,0**

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui totalise le plus grand nombre d'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 10 : Effectif en poste, par région administrative, au 31 mars

Région administrative	2015-2016		2014-2015	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	213	8,3	221	8,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	192	7,5	207	8,0
Capitale-Nationale (03)	887	34,6	877	33,9
Mauricie (04)	138	5,4	139	5,4
Estrie (05)	46	1,8	47	1,8
Montréal (06)	35	1,4	38	1,5
Outaouais (07)	158	6,2	159	6,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	228	8,9	239*	9,2
Côte-Nord (09)	134	5,2	129	5,0
Nord-du-Québec (10)	112	4,4	109	4,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	130	5,1	126	4,9
Chaudière-Appalaches (12)	55	2,0	59	2,3
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	81	3,2	84	3,2
Laurentides (15)	94	3,7	98	3,8
Montérégie (16)	47	1,8	45	1,7
Centre-du-Québec (17)	12	0,5	14	0,5
Total	**2 562**	**100,0**	**2 591**	**100,0**

* Cette donnée a été mise à jour par rapport à celle du Rapport annuel de gestion 2014-2015.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

En 2015-2016, le Ministère a consacré 2,7 millions de dollars à la formation et au développement de son personnel alors qu'en 2014-2015, il y avait consacré 1,0 million de dollars. Cette augmentation s'explique, notamment, par des investissements additionnels ayant pour but d'assurer la compétence du personnel en place et celle du nouveau personnel, ainsi que de préparer la relève rattachée à la gestion.

Tableau 11 : Dépenses destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

Champ d'activité	2015-2016 (en $)	2014-2015 (en $)
Favoriser le développement des compétences	1 635 840	577 846
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	591 931	111 190
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	104 919	48 450
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	26 433	0
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	360 667	275 367
Total	**2 719 790**	**1 012 853**

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a consacré 1,68 % de sa masse salariale à la formation de son personnel alors qu'en 2014-2015, le pourcentage qui y avait été consacré s'élevait à 0,70 %. Puisque la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre est calculée en année civile, cette cible a été atteinte par le Ministère pour les années civiles 2015 et 2014. En effet, le Ministère a consacré 1,29 % et 1,27 %, respectivement, de sa masse salariale à la formation de son personnel.

Tableau 12 : Évolution des dépenses en formation

	2015-2016	2014-2015
Proportion de la masse salariale (en %)	1,68	0,70
Nombre moyen de jours de formation par personne (en jours)*	1,83	1,37
Montant alloué par personne (en $)*	655	224

*Le nombre moyen de jours de formation et les montants alloués, par personne, sont obtenus à partir du total des employés du Ministère, y compris les cadres et les administrateurs de l'État.

Tableau 13 : Jours de formation, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016	2014-2015
Cadres	795	510
Professionnels	1 386	1 514
Ingénieurs	23	34
Fonctionnaires	1 428	2 566
Agents de la paix	3 852	1 087
Ouvriers	133	439
Étudiants et stagiaires	9	49
Total	**7 626**	**6 199**

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En 2015-2016, le Ministère dénombrait 88 départs à la retraite, dont plus de 50 % parmi les fonctionnaires. Il s'agit d'une diminution de 2,2 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Quant au taux de départ volontaire, il a lui aussi diminué dans la période allant de 2014-2015 à 2015-2016; il est en effet passé à 5,9 % en 2015-2016 alors qu'il était de 6,7 % en 2014-2015.

Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016	2014-2015
Cadres	10	13
Professionnels	24	20
Fonctionnaires	45	49
Agents de la paix	9	8
Total	**88**	**90**

Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (en %)	5,9	6,7

BONIS AU RENDEMENT

La Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 a été adoptée le 20 avril 2015 et sanctionnée le 21 avril 2015. Cette loi reconduit pour un an, soit à l'égard de l'exercice débutant en 2014, le gel de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel d'encadrement.

Ainsi, en 2015-2016, aucun boni n'a été accordé pour le rendement lors de l'exercice 2014-2015.

Ressources financières

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées de crédits budgétaires et d'une portion des revenus autonomes générés par ses activités, celle-ci étant comptabilisée principalement dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

La somme initiale des crédits budgétaires pour 2015-2016 était de 449,8 millions de dollars. Les revenus autonomes générés par les activités ministérielles se sont établis à 324,6 millions de dollars et ils sont présentés dans le tableau 16.

Les revenus et les dépenses sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère.

REVENUS

Les revenus de l'exercice 2015-2016 pour le portefeuille ministériel totalisent 324,6 millions de dollars. Ils proviennent, principalement, des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, pêche et piégeage.

Tableau 16 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2015-2016* (en M$)	2014-2015 (en M$)	Écart (en M$)
Forêts	283,6	279,9	3,7
Faune	40,8	34,1	6,7
Parcs	0,2	0,0	0,2
Total	**324,6**	**314,0**	**10,6**

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La variation nette des revenus du Ministère s'explique principalement par une hausse de la récolte des bois vendus aux enchères et par l'augmentation des tarifs de certains permis dans le domaine de la faune.

DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2015-2016 totalisent 691,7 millions de dollars.

Tableau 17 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2015-2016* (en M$)	2014-2015** (en M$)	Écart (en M$)
Forêts	446,7	451,3	- 4,6
Forestier en chef	4,5	5,6	- 1,1
Opérations régionales	95,1	95,1	0,0
Faune	87,5	83,3	4,2
Parcs	47,4	46,5	0,9
Administration	10,5	9,7	0,8
Total	**691,7**	**691,5**	**0,2**

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

** Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

La variation nette des dépenses de 0,2 million de dollars s'explique, notamment, par une diminution des frais de suppression des feux de forêts et par des gains de productivité, que compense, principalement, un réinvestissement dans la protection et la conservation de la ressource faunique.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2015-2016 totalisent 16,9 millions de dollars comparativement à 13,6 millions de dollars en 2014-2015.

Tableau 18 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

Catégorie d'immobilisation	2015-2016* (en M$)	2014-2015 (en M$)
Terrain	0,2	1,9
Aménagement	9,5	3,5
Matériel et équipement	6,2	5,8
Développement informatique	1,0	2,4
Total	**16,9**	**13,6**

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La hausse provient principalement d'investissements dans les chemins multiusages pour le maintien et l'accessibilité aux terres du domaine de l'État.

Ressources informationnelles

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a élaboré sa programmation annuelle en ressources informationnelles 2015-2016, laquelle a été approuvée par le Conseil du trésor. L'orientation ministérielle qui appuie cette programmation porte, principalement, sur l'amélioration de la performance organisationnelle qui se concrétise, notamment, par l'optimisation de la performance des programmes et des activités du Ministère. Ainsi, le Ministère a déployé des efforts et des investissements au regard de certains projets en matière de ressources informationnelles.

Par ailleurs, le Ministère a développé quatre modèles de croissance forestière supplémentaires dans le système Croissance d'arbres en peuplement avec simulation d'itinéraires sylvicoles (CAPSIS), qui permet de simuler et de comparer des scénarios sylvicoles. Les modèles de croissance forestière sont constitués d'équations mathématiques qui permettent de prédire un volume disponible pour la récolte forestière, par espèce ou par groupe d'espèces. De plus, des fonctionnalités supplémentaires ont été mises en place pour compléter les modèles de croissance forestière déjà en place. Ces fonctionnalités permettent de tenir compte des données de calibration, des mécaniques et des algorithmes supplémentaires ou d'ajouter de nouveaux modules pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Dans le but de permettre l'automatisation des échanges de données de programmation annuelle (PRAN) des activités d'aménagement forestier entre le Ministère et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et pour faciliter le transfert de documents, un site sécurisé a été créé.

En partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le Ministère a complété et mis en production un système de gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN). Les fonctionnalités de ce système permettent d'améliorer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des images et des données matricielles géoréférencées, ce qui répond aux besoins gouvernementaux en matière d'accessibilité aux collections d'images acquises par le Ministère et le MERN.

Enfin, en vue d'améliorer la performance des postes informatiques, le Ministère a effectué la migration de l'ensemble des postes de travail du Secteur de la faune et des parcs vers Windows 7 et Office 2013. La mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique était requise afin d'appliquer des correctifs de sécurité dans le but d'assurer un meilleur positionnement de l'organisation en matière de sécurité informatique.

Tableau 19 : Dépenses et investissements prévus et réels en matière de ressources informationnelles pour l'année 2015-2016

Type d'activité	Dépenses et investissements prévus (en k$)	Dépenses et investissements réels (en k$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	1 045,5	317,0	Certaines analyses d'affaires n'ont pu être effectuées en 2015-2016.
Activités de continuité	18 365,4	16 357,0	Ajustements effectués en cours d'année pour répondre à certaines préoccupations budgétaires, révisant ainsi à la baisse plusieurs activités de continuité prévues en ressources informationnelles, dont les infrastructures bureautiques et le pilotage.
Projets	3 736,2	1 594,9	Report du démarrage de projets prévus en 2015-2016, car les analyses d'affaires ne sont pas finalisées. Réduction des efforts cette année pour trois projets qui ont été touchés par le moratoire sur les sites Web décrété par le Secrétariat du Conseil du trésor.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	**23 147,1**	**18 268,9**	

Tableau 20 : Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles ainsi que les ressources qui y sont affectées

Liste des projets	Avancement (en %)	Ressources humaines prévues* (en k$)	Ressources humaines utilisées* (en k$)	Ressources financières prévues** (en k$)	Ressources financières utilisées** (en k$)	Explication sommaire des écarts
Gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN)	100	109,2	181,9	49,2	5,5	Le projet s'est terminé par des efforts en 2015-2016 plus importants que ceux planifiés afin de finaliser le projet avant la fin de l'année financière.
Programmation de nouveaux modèles de croissance dans CAPSIS	100	7,5	2,5	38,8	11,0	Le projet a été réalisé à un coût moindre que prévu, car certains travaux initialement prévus n'ont pas été effectués.
Modernisation de Mesubois	37	137,7	99,0	112,7	15,6	Une partie des efforts qui devaient être fournis en 2015-2016 a été reportée à l'année suivante.
Site Web du nouveau MFFP	36	345,0	38,2	178,1	34,8	Le projet a été suspendu du 25 août au 20 octobre 2015, date à laquelle la dérogation au moratoire sur les sites Web pour la réalisation de la phase 1 a été signée.
Solution automatisée d'échange de données de programmation annuelle (PRAN) des activités d'aménagement forestier	100	6,0	9,9	8,5	3,7	Le projet a été réalisé au coût prévu tout en respectant l'échéancier.
Évolution du site Web du Bureau de mise en marché des bois - Phase IV	100	180,0	53,6	150,0	0,6	Le projet a été suspendu du 10 novembre 2015 au 12 janvier 2016, date à laquelle le Ministère a obtenu une dérogation au moratoire sur les sites Web. Le projet s'est terminé le 31 mars 2016 à un coût moindre que prévu, car certains travaux n'ont pas été effectués. La portée a donc été restreinte en attendant la position gouvernementale concernant les sites Web.
Migration du parc micro-informatique du Secteur de la faune et des parcs	100	312,5	530,6	870,0	180,8	Le projet s'est terminé à un coût inférieur aux prévisions, notamment en raison des taux avantageux obtenus pour des appels d'offres et de la réutilisation du matériel produit pour un projet similaire effectué par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

* Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

** Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le Ministère a reçu 286 demandes d'accès à l'information. Les demandes ont été traitées dans un délai moyen de 11 jours. Douze demandes ont été traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours et les 274 autres l'ont été dans un délai n'excédant pas 20 jours. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes reçues et le traitement effectué sont fournis ci-dessous :

- le Ministère n'avait aucun document pour 87 demandes;
- 13 demandes ont fait l'objet d'un désistement et 17 portaient sur des renseignements personnels;
- 104 demandes ont fait l'objet d'une réponse positive et 59, d'un accès partiel;
- 13 demandes étaient des demandes de divulgation;
- 41 demandes ont fait l'objet d'un refus;
- 14 demandes ont donné lieu à des réclamations de frais.

Dans une proportion de 26 % les demandes provenaient de citoyens; de 22 % elles venaient d'avocats; de 19 %, d'autres organismes publics ou de gouvernements; de 18 %, de sociétés, de consultants ou d'associations; et de 15 %, de journalistes, de partis d'opposition, de corporations professionnelles ou de syndicats.

Le refus total ou le refus partiel étaient fondés sur les dispositions suivantes :

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : articles 9, 12, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 42, 48, 53, 54 et 56;
- Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. (1985), ch. A-1, articles 13 et 20;
- Loi sur l'administration fiscale : article 69;
- Charte des droits et libertés de la personne : article 9.

Par ailleurs, une demande a fait l'objet d'un accommodement raisonnable en vue de respecter, notamment, les principes d'accessibilité à l'information provenant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ainsi que les principes de gratuité et de diffusion de cette loi.

Sept décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information. Toutefois, l'une d'entre elles a été retirée.

Cette année, plusieurs séances de formation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ont été données au sein du Ministère et 44 avis professionnels ont été produits et transmis aux secteurs concernés.

Le Ministère a publié les renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et les documents accompagnant 57 décisions en matière d'accès.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou d'un organisme doit contenir un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées, et ceux relatifs aux objectifs d'embauche des divers groupes de la société québécoise, plus précisément les communautés culturelles, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent les indicateurs liés aux objectifs gouvernementaux en vigueur en matière d'accès à l'égalité en emploi.

DONNÉES GLOBALES

Tableau 21 : Effectif régulier au 31 mars 2016

	Nombre
Nombre d'employés réguliers	2 149

Tableau 22 : Nombre de personnes embauchées*, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Personnel régulier**	Personnel occasionnel***	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	119	926	66	34	**1 145**

* Dans l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle apparaît dans les deux statuts.

** Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

*** Le nombre de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre de personnes embauchées.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Le taux d'embauche global des membres de groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées) pour chaque statut d'emploi (réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires) a diminué dans la période allant de 2014-2015 à 2015-2016. En ce qui concerne le personnel régulier, le taux d'embauche des membres de groupes cibles a augmenté de 2014-2015 à 2015-2016. La cible gouvernementale est de 25 %.

Tableau 23 : Embauche des membres de groupes cibles, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Personnel régulier*	Personnel occasionnel**	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	119	926	66	34	**1 145**
Nombre de personnes membres d'une communauté culturelle	2	17	3	0	**22**
Nombre de personnes anglophones	1	1	2	0	**4**
Nombre de personnes autochtones	0	1	0	0	**1**
Nombre de personnes handicapées	1	4	0	0	**5**
Nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible	4	23	4	0	**31**
Taux d'embauche par statut d'emploi (en %)***	3,4	2,5	6,1	0,0	**2,7**

* Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

** Le nombre de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre de personnes embauchées.

*** Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre de personnes embauchées en 2015-2016 dans le même statut d'emploi.

Tableau 24 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles, par statut d'emploi

Statut d'emploi	2015-2016 (en %)	2014-2015 (en %)
Régulier	3,4	3,0
Occasionnel	2,5	8,4
Étudiant	6,1	2,2
Stagiaire	0,0	2,2
Total	**2,7**	**7,7**

Tableau 25 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2016 (en %)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2015 (en %)
Communauté culturelle	26	1,2	30	1,4
Autochtone	23	1,1	27	1,3
Anglophone	16	0,7	16	0,7
Personne handicapée	18	0,8	20	0,9

Tableau 26 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2016

Groupe cible*	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel**		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communauté culturelle	2	1,1	14	1,8	3	0,4	6	3,3	1	0,3	**26**	**1,2**
Autochtone	2	1,1	4	0,5	10	1,5	2	1,1	5	1,5	**23**	**1,1**
Anglophone	1	0,6	6	0,8	2	0,3	2	1,1	5	1,5	**16**	**0,7**
Personne handicapée	2	1,1	3	0,4	9	1,3	3	1,6	1	0,3	**18**	**0,8**

* Dans son effectif, le Ministère compte des ouvriers, mais aucun d'entre eux ne fait partie des groupes cibles.

** Personnel professionnel : y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines.

L'objectif de représentativité consiste à atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier pour les membres des communautés culturelles. Pour les personnes handicapées, l'objectif consiste à atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

FEMMES

En 2015-2016, le taux d'embauche total des femmes est de 42,6 %, alors que leur taux de représentativité total est de 35,6 %. Toutes proportions gardées, ces taux sont demeurés stables par rapport aux résultats de l'année 2014-2015.

Tableau 27 : Embauche des femmes, par statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	119	926	66	34	**1 145**
Nombre de femmes embauchées	40	397	33	18	**488**
Taux d'embauche de femmes (en %)	33,6	42,9	50,0	52,9	**42,6**

Tableau 28 : Représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi, au 31 mars 2016

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre d'employés réguliers	174	760	686	182	341	6	**2 149**
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	30	310	223	173	28	1	**765**
Taux de représentativité des femmes par rapport à l'effectif régulier (en %)	17,2	40,8	32,5	95,1	8,2	16,7	**35,6**

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le Gouvernement du Québec offre, par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, la possibilité d'accompagner des stagiaires pendant un an. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Tableau 29 : Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	2
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis dans la période allant du 1er avril au 31 mars	0	0

En vue de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, des activités ont été accomplies au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH). Voici certaines de ces activités :

- la publication d'une manchette présentant la SQPH, sa thématique et les activités offertes;
- la publication d'une manchette ayant pour but de sensibiliser le personnel aux incapacités auditives et à la communication en milieu de travail;
- la publication d'une manchette qui présente les mesures mises sur pied en ce qui concerne l'accessibilité des lieux, sur le plan physique, et qui propose des idées d'action pour faciliter la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées;
- l'organisation d'une activité de sensibilisation aux incapacités auditives offerte aux employés et publication d'un guide pratique sur la communication en milieu de travail.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 30 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Élément	Explications
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	Site ministériel (contenus sectoriels) [mffp.gouv.qc.ca] Bureau de mise en marché des bois [bmmb.gouv.qc.ca] Guichet GTR – Transmission de RATF [https://guichet-gtr.mrn.gouv.qc.ca] Rage du raton laveur [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca] Fête de la pêche [http://www.fetedelapeche.gouv.qc.ca] Portail mesurage et facturation [https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/] Permis d'exploitation d'usine de transformation du bois [permis-usines.mrn.gouv.qc.ca/fpe/internet/page/identificationFacture.do] Production des semences et des plants [http://plants.mffp.gouv.qc.ca/] Plans et thématiques [plans-thematiques.mrn.gouv.qc.ca/index.asp]
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Le site Web du Ministère a été refondu lors de la phase 1. Une cinquantaine de pages, dont celles de la section Ministère, ont été refaites à l'aide de la technologie WordPress. Grâce à cette technologie, les standards d'accessibilité Web ont pu être respectés pour ces nouvelles sections. Tel qu'il avait été recommandé, un lien menant à une page sur l'accessibilité a été ajouté pour la majorité des sites Web qui ne respectent pas encore les exigences en matière d'accessibilité [mffp.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp].
Liste des obstacles et des situations particulières	Le Secrétariat à la communication gouvernementale a instauré un moratoire sur tout projet de refonte de sites Web et il a demandé au Ministère de surseoir à la réalisation de la deuxième phase des travaux qui, notamment, avait pour but de rendre le site ministériel conforme aux exigences gouvernementales. Pour être conformes aux standards d'accessibilité, tous les sites Web du Ministère nécessiteraient une refonte complète, ce qui l'obligerait à engager des frais importants.
Ressources mises à contribution	Ressources internes : webmestres, édimestres, intégrateurs, équipes de développement informatique et conseillère en accessibilité.

Tableau 31 : Projet de refonte du site Web ministériel

Élément	Réponse du Ministère
Prévision d'une refonte	Oui, en fonction des orientations du Secrétariat à la communication gouvernementale sur les développements Web.
Élaboration d'un plan d'action	Oui, le plan d'action fait partie de la planification réalisée dans le cadre du projet de refonte.
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui, une démarche de sensibilisation et de formation a été entamée pour les ressources engagées dans le projet de refonte.

Allègement réglementaire et administratif

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures gouvernementales sur l'allègement réglementaire et administratif, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est appelé, notamment, à contribuer à l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Au cours de la période allant de 2004 à 2015, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a réduit de 64 % le coût des formalités imposées aux entreprises. Ce résultat est attribuable, principalement, à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui a débuté le 1er avril 2013. L'entrée en vigueur du nouveau régime a occasionné une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises, soit en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités habituellement assumées par les entreprises. Sur les 88 formalités recensées, 53 relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Tableau 32 : Nombre de formalités administratives, coût et variation par année[1]

Année financière	Nombre	Coût total associé (en M$)[2]	Volume[2-3]	Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)	Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)
2014-2015	**88**	**6,6**	**19 400**	**- 63,56**	**- 10,72**
2013-2014	88	6,7	16 383	- 63,05	- 24,61
2012-2013	92	20,0	17 754	9,69	- 18,30
2011-2012[4]	92	15,0	18 608	- 17,62	- 14,37
2010-2011	96	16,6	19 130[5]	- 8,63	- 11,97
2009-2010	92	15,0	18 581	- 17,91	- 14,49
2008-2009	91	14,7	21 108	- 19,32	- 2,87
2007-2008	91	20,4	21 480	11,96	- 1,15
2006-2007	91	17,9	21 728	- 1,85	- 0,01
2005-2006	91	18,4	21 728	0,76	- 0,01
2004-2005	91	18,2	21 730		

1. Les données de l'année 2015-2016 ne sont pas disponibles actuellement.
2. En valeur constante de 2004.
3. Le volume des formalités administratives est obtenu en multipliant le nombre de formalités administratives réellement remplies dans l'année par le nombre d'entreprises qui y sont assujetties.
4. Une formalité a été ajoutée par rapport aux données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en raison de l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui oblige le demandeur à fournir un plan d'affaires et tous les autres documents jugés pertinents par le Ministère pour analyser le projet et ses répercussions.
5. Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

En plus des allègements relatifs à l'entrée en vigueur du régime forestier, le Ministère continue de contribuer à la simplification de l'environnement administratif et réglementaire. Par exemple, le 11 avril 2015, il abolissait la perception de la redevance sur le commerce des fourrures au Québec. Cette mesure répond, notamment, à une demande de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec et contribue à la simplification des dispositions réglementaires.

Le Ministère a également mis sur pied une nouvelle application Web, simple et conviviale, qui permet aux exploitants d'usines de transformation primaire du bois de faire leurs demandes de volumes de bois en ligne. Cette application permet de répondre, à l'intérieur de meilleurs délais, aux besoins de l'industrie.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

À la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils doivent élaborer. À cette fin, des réponses aux questions sur le comité permanent, sur le mandataire du Ministère ainsi que sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'approbation de la politique institutionnelle sont fournies dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 33 : Comité permanent et mandataire

	Réponse du Ministère
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

Tableau 34 : Élaboration et approbation de la politique linguistique institutionnelle

Étapes d'élaboration et d'approbation de la politique linguistique institutionnelle	Numéro de l'étape en cours
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française	2
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office québécois de la langue française	
4. Avis officiel de l'Office québécois de la langue française reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office québécois de la langue française	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	Sans objet

Tableau 35 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

	Réponse du Ministère
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
• prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
• prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins d'application des mesures prévues dans la Loi, la première période de contrôle fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

La Loi prévoit qu'un organisme public doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, de l'application des dispositions prévues relativement au dénombrement de ses effectifs. Entre autres choses, cet état doit présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. De plus, lorsqu'un organisme public s'est vu attribuer une cible d'effectif en période de contrôle, il doit indiquer si ce niveau a été respecté et, dans la négative, mentionner l'ampleur du dépassement ainsi que les moyens pour rectifier la situation. Il doit également inscrire les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ ou plus déterminés par le Conseil du trésor.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Pour les organismes publics ayant à leur emploi du personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique, le Conseil du trésor fixe annuellement une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé. Pour l'exercice financier 2015-2016, cette cible a été établie en équivalents temps complet.

Le 28 janvier 2015, le Conseil du trésor a fixé à 2 771 équivalents temps complet la cible de l'effectif utilisé pour le Ministère au cours de l'exercice financier 2015-2016. À la suite de transferts d'équivalents temps complet, notamment ceux qui sont liés à une entente entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui a résulté de la scission du ministère des Ressources naturelles, la cible ajustée pour l'exercice financier 2015-2016 est portée à 2 656 équivalents temps complet. Le Ministère a respecté cette cible.

Tableau 36 : Répartition de l'effectif pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Catégorie d'emploi	Équivalents temps complet ajustés**	Nombre d'employés au 31 mars 2016***
Personnel d'encadrement	172	179
Personnel professionnel	765	825
Personnel du bureau, technicien et assimilé	1 071	1 061
Agents de la paix	339	378
Ouvriers	228	86
Total partiel	**2 575**	**2 529**
Étudiants et stagiaires*	s. o.	33
Total global	**2 575**	**2 562**

* Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

** L'année 2015-2016 étant bissextile, la consommation réelle a été ajustée à la même période que celle de la cible de l'effectif utilisé, soit 260,9 jours.

*** Y compris les employés réguliers et occasionnels.

s. o. : sans objet

CONTRATS DE SERVICES

Tableau 37 : Contrats de services dont le montant est de 25 000 $ ou plus, conclus dans la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

	Nombre	Valeur (en $)
Contrats de services avec une personne physique*	1	31 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique**	134	28 138 593
Total des contrats de services	**135**	**28 169 593**

* Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, pour améliorer le bien-être de la population québécoise.

COÛTS DES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Afin de déterminer si la tarification actuelle répond aux attentes de la Politique, une première étape d'évaluation du coût des produits et services ministériels a été franchie. Celle-ci s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération ou ont été imputés avec plus de précision, si un mode d'affectation plus direct était disponible. De plus, la répartition effectuée exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, le Ministère reçoit des services des fonctions administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Conséquemment, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

L'estimation présentée ici pour la première fois doit être considérée avec prudence. Au cours d'étapes ultérieures, des précisions seront ajoutées afin de permettre le rapprochement des coûts des activités avec la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement des produits et services.

L'annexe I présente les coûts des principales activités ministérielles.

PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et fait état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir des coûts de ses activités.

PRODUITS ET SERVICES NON TARIFÉS

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2010-2011, TOME II, CHAPITRE 5, CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION MAJEURE DE CHEMINS ET DE PONTS FORESTIERS

En 2010-2011, le Vérificateur général du Québec a eu pour mandat de s'assurer que le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier était géré selon les règles établies et les principes de saine gestion. Dans son rapport déposé en mai 2011, le Vérificateur général a fait sept recommandations au Ministère. À cette fin, un plan d'action a été déposé en avril 2012. Voici les actions menées au cours de la dernière année.

Pour l'ensemble des régions, une mise à jour de la cartographie a été produite, à partir du système d'information « Routard », dans le but d'obtenir une vue d'ensemble des activités menées pour la construction et la réfection des chemins et des ponts forestiers. Cette mise à jour, réalisée annuellement, a permis de réviser les emplacements et les caractéristiques des chemins et des ponts en place, ainsi que de créer de nouveaux chemins et des ponts dans le système « Routard ».

Dans le but de recueillir et de fournir des données fiables et complètes, de concert avec Revenu Québec et pour permettre au ministère des Finances de suivre adéquatement l'évolution des frais liés au

Programme, un registre de suivi des attestations délivrées et des travaux accomplis a été mis à jour au cours de l'année. Ce registre de suivi assure un traitement des demandes de crédit d'impôt forestier.

Le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier a pris fin le 31 mars 2013. Les détenteurs d'attestations d'admissibilité avaient jusqu'au 31 mars 2014 pour terminer les travaux et les rendre conformes aux exigences du programme. Ainsi, au cours de la dernière année, le Ministère a effectué un suivi des attestations délivrées et des travaux effectués. Depuis le début du Programme, des attestations ont été révoquées lorsque les travaux n'ont pas été faits ou lorsque les travaux effectués ne respectaient pas ses exigences. Le Ministère travaille actuellement à finaliser tous les dossiers de ce programme. Il ne reste actuellement qu'une centaine d'attestations qui sont en processus de révocation sur les 17 000 attestations délivrées.

Dans ce contexte, le Ministère juge qu'une réponse suffisante a été donnée aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Le rapport annuel de gestion du Ministère ne comportera plus d'état de situation sur le suivi de ces recommandations.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2015, PARCS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Le 3 juin 2015, le Vérificateur général du Québec a rendu public le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, printemps 2015. Le chapitre 4 de celui-ci concerne les parcs nationaux et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Deux des recommandations formulées concernent uniquement le Ministère et une est conjointe avec la Sépaq. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et il a élaboré un plan d'action, qui a été présenté à la Commission de l'administration publique, pour répondre à celles-ci.

La première recommandation ayant trait au Ministère consiste à réviser la politique et les autres documents lui servant à encadrer les activités de conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux et à établir clairement ses responsabilités et celles de la Société à cet égard. Le Ministère a donc commencé l'élaboration de la nouvelle version de la Politique sur les parcs et de ses deux cahiers d'accompagnement. Il a élaboré le cadre de référence sur les évènements sportifs et participatifs ainsi que le projet de cadre de zonage qui définit le gradient de conservation et les activités permises dans chaque type de zone. Il a travaillé au cadre de gestion des parcs nationaux qui définira les rôles et responsabilités des intervenants et établira les bonnes pratiques en matière de gestion.

La deuxième recommandation est de participer activement au comité consultatif en place pour chacun des parcs dans le but d'obtenir l'information nécessaire pour jouer pleinement son rôle de gestionnaire. Depuis l'automne 2015, le Ministère participe à plusieurs tables d'harmonisation des parcs nationaux.

La troisième recommandation qui concerne à la fois le Ministère et la Sépaq est de publier une reddition de comptes qui permet d'apprécier leur performance en matière de conservation du patrimoine naturel. Il est prévu que cette recommandation soit notamment traitée dans le futur cadre de gestion.

ANNEXE I – COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Tableau 38 : Coût des principales activités ministérielles

Activités ministérielles	2015-2016 (en M$)
Planification, réalisation et suivi des travaux sylvicoles non commerciaux	170,0
Protection de la faune	59,6
Plants de reboisement et semences forestières	53,4
Protection des forêts contre les insectes, les maladies et les feux	51,1
Planification forestière intégrée, certification et système de gestion environnementale	36,0
Suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier	33,8
Données et cartes écoforestières, guides et outils techniques, publications et données officielles	29,3
Voirie forestière	21,1
Gestion des parcs	20,0
Données en matière de faune et de territoire faunique	18,6
Résultats de recherche et développement du domaine forestier et de l'industrie des produits forestiers	16,2
Marché libre des bois, études économiques, politiques et stratégies du domaine forestier	11,8
Gestion des droits, des autorisations et des permis	9,8
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	6,1
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	5,4
Protection, surveillance et contrôle des maladies de la faune	4,7
Rapport des possibilités forestières	4,6
Gestion et suivi des programmes forestiers et des ententes de délégation de gestion	3,5
Affaires autochtones	3,0
Lois et règlements	2,7
Aide au développement économique et industriel	2,4
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur des domaines forestier et faunique	2,4
Enquêtes relatives à l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	2,3
Ensemencement de poisson	2,2
Accueil et renseignements	1,6
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 1,0 M$	4,2

ANNEXE II – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE

Tableau 39 : Revenus de tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

	2015-2016** (en k$)	2014-2015 (en k$)	Indexation	Base de fixation
Droits et permis				
Ressources forestières*				
Usines de transformation du bois	622	608	Oui	DA
Bois achetés – Garantie d'approvisionnement	30 319	24 749	Oui	MAJ
Érablières	2 794	2 627	Oui	DA
Mesureurs de bois	10	26	Oui	DA
Total – Ressources forestières	**33 745**	**28 010**		
Ressources fauniques				
Permis de chasse, pêche et piégeage	38 944	32 316	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	274	268	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 279	1 288	Oui	MAJ
Total – Ressources fauniques	**40 497**	**33 872**		
Total partiel	**74 242**	**61 882**		
Ventes de biens et services				
Matériels et fournitures	1	0	Non	CS
Location et concession	50	s. o.	Oui	DA
Bois	0	6	Non	MAJ
Protection des forêts	2 025	3 255	Non	CS
Total partiel	**2 076**	**3 261**		
TOTAL	**76 318**	**65 143**		

* Les revenus de ressources forestières excluent des sommes de 239 M$ pour chacun des exercices 2014-2015 et 2015-2016 puisque ces sommes ont fait l'objet de virements au Fonds des ressources naturelles. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

** Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

s. o.: sans objet

Tableau 40 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

	2015-2016* (en k$)	2014-2015 (en k$)	Indexation	Base de fixation
Volet Aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	239 000	239 000	Oui	MAJ
Formules et documents	51	148	Oui	MAJ
Matériels et fournitures	401	152	Non	CS
Protection des forêts	3 187	5 010	Non	CS
Frais d'admission	2	1	Non	DA
Analyses en laboratoire	59	60	Oui	DA
Fichiers numériques	50	24	Oui	MAJ
Autres revenus	445	704	Non	DA
TOTAL	**243 195**	**245 099**		

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

ANNEXE III – ORGANIGRAMME

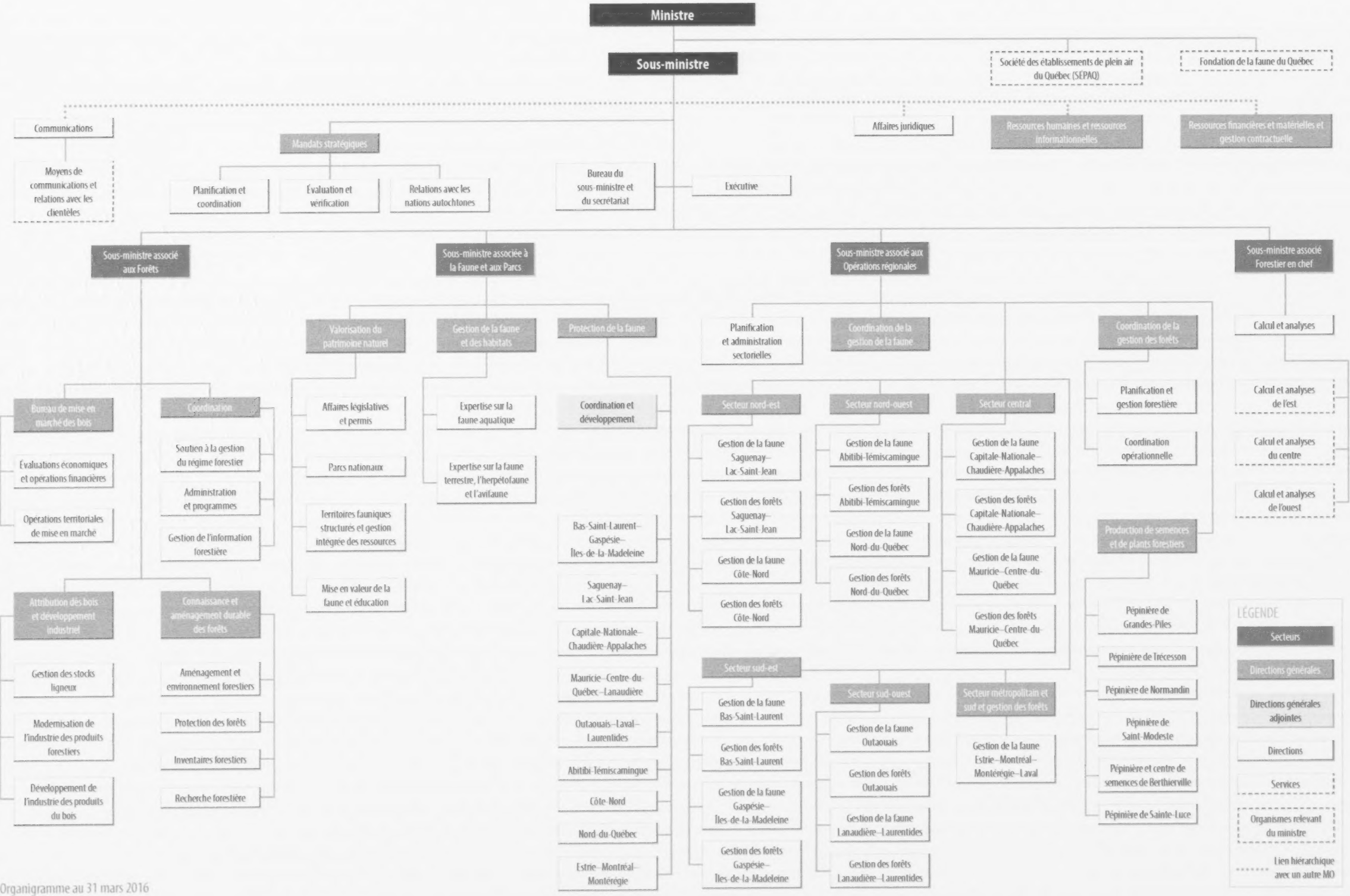

Organigramme au 31 mars 2016

Forêts, Faune
et Parcs
Québec